

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 56^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 15 Juin 1971.

SOMMAIRE

1. — Enseignement à distance. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2909).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2910).
3. — Rappel au règlement (p. 2910).
MM. Vallon, le président, Marc Jacquet.
4. — VI^e Plan de développement économique et social. — Discussion d'un projet de loi (p. 2911).
M. Chaban-Delmas, Premier ministre.
MM. Sabatier, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; Lemaire, président et rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.
Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
Discussion générale: MM. Poncelel, Roger, Soisson.
Renvoi de la suite du débat.
5. — Ordre du jour (p. 2928).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures.
M. le président. La séance est ouverte.

★ (14)

— 1 —

ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Communication relative à la désignation
d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 15 juin 1971.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : J. CHABAN-DELMAS. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant ce soir, à dix-huit heures.

Si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin au début de la séance de ce soir.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 25 juin inclus.

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

Cet après-midi, jusqu'à dix-neuf heures, ce soir, à vingt et une heures, mercredi 16 juin, matin, après-midi et soir, jeudi 17 juin, après-midi et soir :

Discussion du VI^e Plan, étant entendu que :

Les séances du soir seront prolongées au-delà de minuit ;

Le débat sera poursuivi jusqu'à son terme dans la soirée du jeudi 17 ou, s'il est nécessaire, le vendredi 18 matin et, éventuellement, l'après-midi, après l'heure réservée aux questions d'actualité.

Lundi 21 juin, après-midi et soir :

Projet de loi modifiant la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ;

Proposition de loi de M. Jacques Delong sur l'enseignement de la biologie.

Mardi 22 juin, matin, après-midi et soir :

Proposition de loi sur l'enseignement à distance, soit en troisième lecture, soit sur rapport de la commission mixte paritaire ;
Deuxième lecture du projet de loi sur le paiement mensuel de l'impôt ;

Deuxième lecture du projet de loi sur le contrôle des assurances ;

Deuxième lecture du projet de loi sur la cour de discipline budgétaire ;

Troisième lecture du projet de loi sur les bureaux de la région parisienne ;

Projet de loi de programme sur l'équipement sportif, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 23 juin, matin, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet de loi sur les handicapés ;
Deuxième lecture du projet de loi sur les fusions de communes ;

Projet de loi relatif aux associations ;

Projet de loi sur les prises d'otages ;

Deuxième lecture du projet de loi sur les conventions médicales ;

Deuxième lecture du projet de loi sur les conventions collectives de travail ;

Deuxième lecture du projet de loi sur le versement des employeurs de la région parisienne.

Jeudi 24 juin, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet de loi sur l'enseignement technique ;

Deuxième lecture du projet de loi sur l'apprentissage ;

Deuxième lecture du projet de loi sur la participation des employeurs à la formation professionnelle ;

Deuxième lecture du projet de loi sur la formation professionnelle permanente ;

Projet de loi sur l'expropriation ;

Proposition de loi de M. Duval sur la procédure d'utilité publique, ces deux derniers débats étant poursuivis jusqu'à leur terme.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :

Vendredi 18 juin :

Sept questions d'actualité :

De M. Fouchier, sur les assurances sociales des handicapés ;

De M. Collette, sur les baux ruraux ;

De M. Chambon, sur les pommes de terre ;

De M. Raymond Barbet ou, à défaut, de M. Dumortier, sur la grève des chemins de fer ;

De M. Spénale, sur les tarifs douaniers applicables aux textiles ;

De M. Bécam, sur les exportations de volaille ;

De M. Raoul Bayou, sur le prix du pain.

Vendredi 25 juin, après l'heure réservée aux questions d'actualité :

Neuf questions orales sans débat :

Quatre à M. le ministre du développement industriel et scientifique :

De M. Michel Durafour sur le centre régional du Massif Central ;

De M. Lamps sur les revendications des commerçants et artisans ;

De M. Bouloche sur les recherches pétrolières du groupe Elf-Erap ;

De M. Rolland sur l'approvisionnement pétrolier.

Quatre à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population :

Trois jointes de MM. Hauret, Ducray et Icart sur les travailleurs immigrés ;

Une de M. Cousté sur le fonds social européen.

Une à M. le secrétaire d'Etat au tourisme, de M. Médecin, sur l'étalement des vacances.

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu intégral.

III. — Décision de la conférence des présidents :

La conférence des présidents a inscrit en tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 17 juin, après-midi, le vote sans débat, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la périodicité du paiement des salaires.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Louis Vallon, pour un rappel au règlement.

M. Louis Vallon. Monsieur le président, je ne suis pas un spécialiste de la revendication ; je trouve tout de même que les « non-inscrits » auxquels j'appartiens sont mal traités ! (Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe communiste et sur quelques autres bancs.)

M. René Rieubon. Il n'y a pas que les « non-inscrits » !

M. Louis Vallon. Vous voyez les réactions que suscite mon propos : elles vont dans le sens de ce que j'affirme.

Il n'est pas dans mon intention de protester exagérément. Vous êtes probablement équitable, monsieur le président, comme nous le sommes tous, tout au moins dans vos intentions, vous ne l'êtes pas dans les faits.

Les « non-inscrits » n'ont plus la parole dans cette Assemblée, sinon à des moments qu'ils n'ont pas choisis, parce que la masse totalitaire — je dis bien totalitaire — du parti dominant leur interdit de s'exprimer. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur divers autres bancs. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Permettez-moi de vous dire que la démocratie a envie de renaitre en France et qu'elle renaitra, sans vous, et malgré vous ! (Mêmes mouvements.)

M. le président. Je me contenterai de répondre que la conférence des présidents, non seulement a fait preuve d'équité, mais a respecté intégralement le règlement de cette Assemblée. Les « non inscrits » disposent proportionnellement du même temps de parole que les autres députés.

M. René Rieubon. Instituez donc la proportionnelle aux législatives !

M. le président. Vous pouvez, monsieur Vallon, demander que le règlement soit modifié ; pour ce qui me concerne, je suis tenu de le faire respecter. (Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste et des non inscrits. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Marc Jacquet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marc Jacquet.

M. Marc Jacquet. C'est avec beaucoup de tristesse que je viens d'entendre l'intervention de mon ami M. Louis Vallon. Je reconnais, certes, que la part faite aux députés non inscrits, dans un débat comme celui qui va s'ouvrir, est trop faible. Pour ma part, j'ai essayé, vous le savez mieux que personne, monsieur le président, d'obtenir qu'une partie du temps de parole attribué à mon groupe soit cédée à d'autres députés ; je ne l'ai pas pu.

Mais je ne peux pas laisser passer l'invective de M. Louis Vallon. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Louis Vallon. Pas une invective, un quolibet !

M. Marc Jacquet. Il a trop longtemps appartenu à notre groupe...

M. Louis Vallon. Vous m'en avez chassé parce que j'étais gaulliste !

M. Marc Jacquet. ... qui lui a toujours manifesté de l'amitié et de l'affection, et souvent beaucoup de libéralisme, pour que je ne relève pas ses propos, aujourd'hui inadmissibles ! Ce sera tout, monsieur le président. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

— 4 —

VI^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social. (N^{os} 1793, 1826, 1829, 1830.)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au cours de cette session, et notamment de ces dernières semaines, les grands débats portant sur des réformes importantes n'ont pas manqué et pourtant celui qui s'ouvre aujourd'hui est d'une importance beaucoup plus grande encore que les précédents. Je suis tenté de dire qu'il s'agit du débat central de la session, et probablement même de la législature, puisque le VI^e Plan va commander l'avenir de notre pays bien au-delà de sa durée d'application.

Je voudrais tout d'abord faire ressortir combien les choix qui ont été faits et, par suite, les textes qui vous sont soumis, relèvent d'un optimisme à la fois sérieux et raisonnable. Et il me paraît capital que vos débats mettent en lumière toutes les raisons que nous avons, nous Français, d'être franchement optimistes quant à notre avenir collectif, notre avenir de nation et de peuple.

Le ministre chargé du Plan, qui a apporté une importante contribution à son élaboration, vous en exposera tout à l'heure les orientations précises. Pour ma part, je me bornerai à quatre chiffres :

L'application du VI^e Plan aura pour effet, dans cinq ans, d'accroître la production de plus d'un tiers, la consommation individuelle d'un quart, les transferts sociaux, tout spécialement en faveur des plus défavorisés — personnes âgées ou handicapées —, de près de la moitié, enfin, les équipements collectifs — routes, écoles, hôpitaux... — de plus de la moitié.

Ces chiffres sont éloquentes. Que recouvrent-ils ? Certainement pas la solution définitive de tous les problèmes qui se poseront dans l'avenir, mais, assurément, un progrès décisif dans la voie que nous nous sommes tracée. Il s'agit d'abord, en effet, d'accroître la puissance industrielle de notre pays, dont M. le Président de la République a souligné qu'elle commandait l'indépendance de la France ; ensuite, de développer des solidarités nouvelles, de telle manière que notre société soit plus juste ; enfin, d'inventer et de mettre en place, à la portée de tous, un cadre de vie plus humain.

Certes, les progrès dont il s'agit ne sont pas garantis. Comment, d'ailleurs, pourraient-ils l'être ? Mais ce ne sont pas non plus des leurre. Ils reposent en effet sur un diagnostic sans complaisance portant à la fois sur nos forces et sur nos faiblesses.

Des faiblesses, certes, nous en avons : la proportion des actifs par rapport aux inactifs est l'une des plus faibles des nations industrialisées, et c'est là une donnée que l'on doit avoir toujours présente à l'esprit ; de 1870 à 1940, soixante-dix ans de routine et de protectionnisme ont laissé beaucoup de traces dans notre appareil économique et dans notre organisation sociale ; l'esprit d'initiative et d'entreprise, la volonté d'un dialogue responsable sont encore insuffisamment développés ; enfin, et nous avons toujours l'occasion de le vérifier, les règles du jeu ne sont pas toujours respectées.

Mais si nous avons des faiblesses, nous avons également des forces, qui constituent autant d'atouts majeurs : le courage au travail et l'aptitude professionnelle des Français ; de grandes réserves de productivité, qui tiennent d'ailleurs, pour une part, il faut l'avouer, à certains de nos retards ; l'acquis de nos efforts récents d'investissement et de rationalisation ; enfin, d'une manière plus générale, une ouverture au changement et à la modernisation qui, de plus en plus, caractérise la France d'aujourd'hui.

Prenant appui sur ce diagnostic sans complaisance, le VI^e Plan nous demandera de grands efforts. Il faut le dire, le répéter, le savoir, l'admettre et je serais tenté d'ajouter : le vouloir. Cependant, ces efforts sont à notre portée, ainsi qu'en témoigne ce qui a été accompli notamment depuis deux ans.

Il ne s'agit pas d'innover dans l'effort, mais de le poursuivre, qu'il soit question de l'épargne, de la rapidité du développement industriel, de la croissance de nos exportations ou de la gestion des finances publiques.

Le ministre de l'économie et des finances, dont la compétence et l'efficacité conduisent à souligner les avantages de la stabilité des emplois gouvernementaux (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants) vous exposera demain sous quel jour économique et financier se présente le VI^e Plan.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons pris un bon départ, car, en ce moment même, nous réalisons effectivement le Plan.

M. Louis Vallon. Le V^e. L'imposture a des limites !

M. le Premier ministre. C'est là un fait essentiel, dont je demande à M. Vallon de prendre la mesure.

M. Louis Vallon. J'ai rapporté le V^e Plan. Je connais la question !

M. le Premier ministre. Si cette réalisation demande de grands efforts, elle suppose naturellement — et pas seulement de la part du Gouvernement — une volonté constante d'action et de réforme.

Là encore, nous trouvons le meilleur gage de réussite dans ce que nous faisons ou dans ce que nous nous apprêtons à faire. Ainsi, les décisions majeures, mesdames et messieurs les députés, que vous venez de prendre en matière d'enseignement technique, d'apprentissage, de formation professionnelle permanente, en matière de logement et d'urbanisme, ou par la réforme communale ; ainsi encore, ce que vous déciderez à l'automne en ce qui concerne notamment la réforme régionale, tout cela, à l'évidence, ce sont des moyens de réalisation du Plan.

Cet ensemble d'actions et de réformes prouve précisément une volonté politique et une capacité d'agir qui doivent nous donner pleine confiance en nous-mêmes comme dans le VI^e Plan.

Ce que je voudrais ensuite indiquer, c'est que le Plan constitue une institution essentielle dans une démocratie moderne. A la condition d'être bien adapté à la situation réelle de l'économie et de la société, il est un instrument indispensable, dans un pays démocratique, pour façonner consciemment l'avenir.

S'il n'y avait pas de Plan, certes des progrès resteraient possibles et la vie ne s'arrêterait pas — de même qu'en 1975 elle ne s'arrêtera pas à la fin de l'exécution du VI^e Plan. Mais, assurément, nous rencontrerions deux écueils graves.

Tout d'abord, la gestion quotidienne perdrait le contact avec les finalités lointaines du développement. Pour maintenir le lien nécessaire entre cette gestion et ces finalités, il faut disposer d'objectifs intermédiaires, ni trop rapprochés ni trop éloignés dans le temps. Le Plan fournit précisément ces objectifs.

Le deuxième écueil serait un manque de cohérence entre les diverses actions et manifestations de la vie économique et sociale. Or une telle cohérence est primordiale ; elle ne doit pas être rompue et il faut donc pouvoir la vérifier de période en période. Là encore, le Plan fournit les instruments nécessaires.

Ainsi, pour conduire le développement économique et social d'une nation moderne, il faut disposer d'une stratégie globale et à moyen terme. Cette stratégie, c'est le Plan.

Mais certaines illusions doivent être dissipées. Le Plan n'est ni une potion magique, ni une corne d'abondance.

Il n'est pas une potion magique permettant d'éliminer les incidents, voire les accidents de parcours, d'éviter les imprévus. Le Plan ne remplace pas le risque par la sécurité. Il n'est pas une liste de créances sur l'avenir, mais un projet d'avenir. Il n'est pas un héritage, mais l'éducation qu'une nation libre se donne à elle-même.

C'est dans cet esprit que le VI^e Plan a été conçu et établi.

Certains se sont étonnés que nous ayons prévu des possibilités de révision ou d'ajustement. D'autres se sont étonnés de ne pas y trouver les solutions détaillées de tous les problèmes qui se poseront d'ici 1975.

Mais c'est au contraire si nous n'avions pas prévu ces possibilités d'adaptation ou encore si nous avions essayé de dresser le catalogue de toutes les lois que le Parlement sera appelé à voter d'ici 1975, que nous serions entrés dans la « planification fiction » car, à l'évidence, la vie d'ici là n'eût pas manqué d'en décider autrement. En revanche, le Plan remplit exactement son rôle lorsqu'il identifie les problèmes majeurs qui se posent ou se poseront, fixe des objectifs précis et en détermine les moyens essentiels. C'est par là qu'il constitue une stratégie du développement.

Le Plan n'est pas non plus une corne d'abondance.

Ne succombons donc pas à la tentation d'ajouter à ses objectifs ou d'accroître ses ambitions sans prévoir, en contrepartie, les moyens de réaliser ces ambitions ou d'atteindre ces objectifs. Il s'agit de respecter la règle primordiale de la cohérence, première vertu de la conception d'un Plan comme de son exécution.

Ainsi, pour ce qui concerne les dépenses publiques, il faut tirer toutes les conséquences de l'option que vous avez adoptée l'an dernier, portant sur l'équilibre des finances publiques et la stabilité de la pression fiscale, option que le Gouvernement vous demande de bien vouloir confirmer.

Enfin, pour être efficace la stratégie du Plan doit être adaptée à la situation réelle de notre société, c'est-à-dire d'une société

pluraliste, de plus en plus ouverte vers l'extérieur et d'abord sur l'Europe elle-même en voie d'élargissement, et où l'Etat, s'il assume des responsabilités majeures dans son développement n'en est pas — et c'est heureux! — l'agent exclusif.

Si nous placions ou si nous envisagions de placer — ce qu'à Dieu ne plaise! et ce que vous ne laisseriez d'ailleurs pas faire — un fonctionnaire, voire un policier, derrière chaque entreprise ou chaque travailleur, assurément nous vous présenterions un autre plan.

M. Louis Vallon. Allons donc!

M. le Premier ministre. Ceux qui n'ont pas tiré les conséquences de l'échec des sociétés bureaucratiques, centralisées et totalitaires pensent sans doute qu'un tel Plan serait meilleur. Permettez-moi d'être d'un autre avis.

Nous vivons dans une société libre et qui entend le rester. Dans ces conditions, la réalisation du Plan ne dépend pas de l'Etat seul et, dans ses engagements comme dans ses prévisions, l'Etat doit tenir compte des imprévus, des déceptions qui peuvent survenir du fait non seulement de l'environnement international, mais également du comportement des groupes économiques et sociaux.

Certes, il serait souhaitable que le Plan pût prendre appui sur un véritable contrat entre l'Etat et les partenaires économiques et sociaux, portant notamment sur les prix et sur les revenus. Mais, s'il est vrai que la politique contractuelle a réalisé de notables progrès, il est également vrai que les esprits ne sont pas mûrs pour franchir cette étape.

Il a donc fallu en tirer les conséquences, et c'est dommage, car si nous avions disposé de cet instrument supplémentaire, nous aurions certainement accru nos chances de succès et sans doute pu élever le niveau de nos ambitions.

Est-ce à dire que nous avons renoncé à faire du Plan un instrument de développement conscient et volontaire? Certainement pas! Bien au contraire, le VI^e Plan manifeste un retour aux sources...

M. Louis Vallon. Quelles sources?

M. le Premier ministre. ... un retour vers l'esprit du premier Plan, celui qu'avait voulu le général de Gaulle à la Libération.

A cette époque où il s'agissait de reconstruire une économie dévastée, il avait été fait choix de six secteurs prioritaires, les secteurs de base de la production et des services. Aujourd'hui, par bonheur, les problèmes ne sont plus les mêmes. Nous ne risquons pas de manquer de ciment ou d'acier. Mais, comme il y a vingt ans, nous devons choisir les secteurs prioritaires sur lesquels notre stratégie prendra appui. Ces secteurs, ce sont maintenant ceux des équipements et des services collectifs, auxquels incombe un rôle majeur dans notre développement, non seulement économique, mais social et humain.

C'est pourquoi le VI^e Plan est, à cet égard, à la fois ambitieux, précis et contraignant.

Les enveloppes globales de crédits d'équipement ont été soigneusement fixées et je vous confirme que, dans le prochain budget, elles seront respectées. Des procédures nouvelles sont employées: d'une part, les déclarations de priorités qui, à l'intérieur de ces enveloppes, permettent d'isoler les programmes d'intérêt majeur, d'autre part, ce qu'on appelle, d'un nom un peu hermétique, j'en conviens, les « programmes finalisés » qui assurent la planification non plus seulement des équipements, mais également du fonctionnement.

Ainsi, par une adaptation aux données nouvelles de la vie économique et sociale, la planification française, loin de s'enlourdir dans une tradition routinière, demeure une institution vivante de la démocratie.

Plan et démocratie sont, en effet, inséparables; la réalisation de l'un comme l'exercice de l'autre demandent certaines vertus.

M. Louis Vallon. Ah!

M. le Premier ministre. Celles qu'exige la réalisation du VI^e Plan sont l'ambition, la lucidité, la persévérance et la générosité.

L'ambition, car il s'agit d'assigner de grands desseins aux Français, pour la France comme pour eux-mêmes. C'est en franchissant le seuil de la puissance économique que la France pourra disposer des moyens de conserver son indépendance, de jouer son rôle en Europe et dans le monde, et de figurer au premier rang des nations qui s'efforcent de constituer une société meilleure. Si nous n'avions pas cette ambition, mieux vaudrait renoncer tout de suite au VI^e Plan. Mais comment n'aurions-nous pas cette ambition?

La lucidité: car l'importance des objectifs, la grandeur même des buts ne doit pas nous masquer les difficultés et nous devons savoir mesurer nos moyens. En particulier, nous devons admettre qu'il n'est pas possible de faire tout à la fois et qu'il nous faudra respecter les priorités que nous nous serons données.

Ce que je viens de dire est vrai non seulement pour les pouvoirs publics mais également pour tous les groupes économiques et sociaux. L'inflation est aujourd'hui comme la punition collec-

tive des hommes qui ne savent pas mettre de mesure dans leurs appétits ou leurs impatiences. L'inflation est l'ennemi numéro un du Plan. C'est pourquoi nous devons la combattre, comme nous avons commencé de le faire, et préserver le Plan de ce danger.

La persévérance: car, je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas de faire des miracles, mais de continuer, de tenir, de persévérer dans le sens et au rythme qui sont actuellement les nôtres.

La générosité enfin: le Plan y invite les Français. Certes, le Plan est sérieux, car il tient le plus grand compte des intérêts collectifs et individuels. Mais il n'est pas sombre; car il n'est pas seulement fondé sur ces intérêts, mais sur quelque chose qui les dépasse, qui les transcende et qui s'appelle la volonté d'un peuple de progresser dans l'ordre de l'humain.

Renforcer les solidarités en faveur des véritables déshérités; inventer, créer, installer un environnement nouveau, un cadre de vie meilleur et plus humain; comprendre, accueillir, diffuser de nouvelles formes d'initiative et de responsabilité dans nos collectivités locales, dans les régions, dans la vie sociale tout entière: voilà, par-delà les milliards de francs, de tonnes ou de mètres cubes, qui éclaire de son véritable jour le VI^e Plan et lui donne son véritable sens; voilà qui en fait un instrument, un projet, un enjeu digne de notre peuple.

En parlant d'« ardente obligation », le général de Gaulle a sans doute donné la meilleure définition de ce qu'exige de nous le Plan. Je demande à l'Assemblée nationale de s'en souvenir pour s'en inspirer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Sabatier, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la Hollande comme le Japon, l'Angleterre comme l'Italie, les pays d'Afrique noire comme ceux d'Amérique latine, la Norvège comme l'Inde ont un plan.

En fait, tous les Etats s'efforcent de programmer leur avenir. Les uns s'en flattent, d'autres le font sans le dire, mais aucun n'échappe à la nécessité.

Sans doute certains, comme l'Allemagne fédérale ou les Etats-Unis d'Amérique, veulent-ils sacrifier au principe du libéralisme des mots qu'ils emploient à ce sujet et un peu les méthodes. Mais, en réalité, ils prévoient, ils interviennent, ils arrêtent des directives à échéance de plusieurs années, donc ils planifient.

Sans doute aussi y a-t-il loin entre le plan instrument de commandement, comme en U. R. S. S., et le plan moyen de coordination, comme en Suède.

Mais, si étendue que soit la gamme des conceptions à la base, la philosophie est toujours la même. Il s'agit, pour les responsables nationaux, de projeter leur action sur un avenir plus ou moins lointain.

Notre VI^e Plan s'inscrit dans cet ensemble et se situe apparemment à peu près à égale distance des solutions extrêmes. Plus stratégique que tactique, plus global que sectoriel, plus volontariste qu'impératif, il n'est ni un carcan, ni un catalogue de vœux pieux.

Bien sûr, il n'a pas toutes les vertus, il présente même des imperfections, ce qui est inévitable. Mais il a le grand mérite de proposer des objectifs séduisants et possibles en prévoyant pour les atteindre des moyens qui sont souvent contraintes à l'égard de l'Etat mais toujours incitations à l'égard des particuliers. C'est ce que je voudrais démontrer après avoir rappelé que pour nous, membres de la majorité, la finalité de l'homme ne se situe pas dans l'Etat, mais que celle de l'Etat se trouve dans l'homme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Ayant fait dans mon rapport écrit une étude technique, je voudrais procéder à cette tribune à une analyse plutôt politique du VI^e Plan, en considérant successivement ce qu'il propose, ce qu'il tait et ce qu'il permet d'espérer.

Ce qu'il propose, c'est une tranche de progrès pour une période de cinq ans, c'est un bond en avant qui est manifeste, chiffré, détaillé, assorti de calculs, de références et de justifications. Assurément, certains affirment qu'il est insuffisant à l'égard de telle ou telle catégorie; assurément, d'autres sont sceptiques quant aux chances d'obtenir les résultats promis. Voyons si ce pessimisme a tant soit peu de raisons d'être, compte tenu de ce qui est possible, bien sûr, et compte tenu des aléas inévitables d'un avenir que l'on peut vouloir mais dont, c'est évident, personne ne peut prétendre avoir la complète maîtrise.

Le Plan a finalement retenu comme taux de croissance celui de 5,9 p. 100, c'est-à-dire que l'augmentation des biens et des services produits sera de 5,9 p. 100 par an, autrement dit 5,9 p. 100 sera la vitesse de progrès de l'économie française.

Cette vitesse est rapide, supérieure à celle adoptée par la plupart des autres pays d'Europe. Elle est la marque déterminante de notre Plan et n'a pas été, bien entendu, choisie au hasard. Elle est le résultat de toute une série de raisonnements comme elle est la condition de toute une série de résultats.

Si elle avait été choisie moins rapide, elle serait paisible mais insuffisante. La hausse des prix serait sans doute contenue plus aisément mais, en contrepartie — c'est la logique même — investissements, salaires et consommation seraient réduits, ce qui serait très regrettable, et le chômage serait accru, ce qui serait déplorable.

Si, au contraire, le taux de croissance était supérieur à 5,9 p. 100 — tous les calculs le démontrent et personne ne peut le contester — les conséquences en seraient une masse de revenus sans doute plus abondante, une industrialisation plus poussée, mais il se produirait une accélération des mutations pour le commerce, l'artisanat et l'emploi qui créerait des perturbations difficilement supportables et, au surplus, selon toute vraisemblance si ce n'est toute certitude, une hausse des prix plus importante, génératrice d'une inflation dangereuse.

La vitesse choisie est donc raisonnablement rapide. Elle présente également l'inestimable avantage d'être possible, n'en déplaise à ceux qui émettent des doutes, soit par sy tème, soit par refus d'en admettre la démonstration. En effet, la vitesse du progrès chiffrée à 5,9 p. 100 est donnée par le moteur de l'économie, c'est-à-dire par la production industrielle qui tournera au rythme d'augmentation de 7,5 p. 100, étant observé qu'agriculture et services connaîtront des chiffres inférieurs. Ce rythme de 7,5 p. 100 est lui-même le résultat du jeu d'une série de rouages qui se commandent et s'entraînent comme les pièces d'une machine et qui sont : augmentation des investissements, volume des équipements publics, productivité, augmentation des emplois industriels et des dépenses de recherche.

Le mécanisme étant au point, la vitesse recherchée doit être obtenue, sauf imprévu. Elle est possible et ce d'autant plus qu'elle est précisément celle qui est en ce moment même pratiquée.

Elle est enfin souhaitable, cette vitesse de progrès, et je dirai même hautement souhaitable, puisque, comme le plan le précise, elle permettrait en effet une croissance de la consommation par habitant de 4,5 p. 100 par an. Autrement dit, ce rythme conduira au doublement du niveau de vie en quinze ans. Autrement dit, le pouvoir d'achat de l'ouvrier sera, dans quinze ans, celui de l'agent de maîtrise. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*) Le pouvoir d'achat de l'agent de maîtrise sera, dans quinze ans, celui de l'ingénieur et le pouvoir d'achat de l'ingénieur sera, dans quinze ans, celui du directeur. Autrement dit, ce qui pour beaucoup est aujourd'hui un rêve du point de vue hiérarchique sera une réalité du point de vue des avantages matériels. L'augmentation du niveau de vie sera telle chaque année qu'en quinze ans elle permettra de franchir une étape marquante de la condition humaine.

Les luttes idéologiques et les polémiques doctrinales cachent bien souvent la réalité des choses, mais la rigueur d'un plan permet de la retrouver et de l'apprécier. Constatant en effet ces chiffres et ces faits — et je m'adresse particulièrement aux élus du groupe communiste — comment ne pas être convaincus que mieux vaut l'assurance d'un progrès continu et durable par une évolution économique moderne que les chimères, les déboires et les drames d'une révolution démodée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Le VI^e Plan nous propose un certain nombre d'objectifs précis que vous retrouverez dans mon rapport écrit. Je voudrais seulement attirer l'attention de l'Assemblée sur l'un d'entre eux parce qu'il porte plus que tout autre la marque de la solidarité nationale. Il s'agit d'améliorer le sort de cette minorité silencieuse qui, sans manifestations et sans défilés dont elle n'a ni le goût ni la possibilité, ne cesse de faire connaître avec dignité et patience la précarité de sa situation. Je veux parler de ces personnes âgées qui étaient comme ignorées il y a quinze ans, qui sont aidées aujourd'hui et qui, à la fin du Plan, seront assurées d'une existence décente.

Seulement, cette décision généreuse est difficile à exécuter puisque 100 francs par personne âgée représentent plus de 200 millions de dépenses pour l'Etat. Saluons-la d'autant plus qu'elle est la preuve que, d'une part, la grève et surtout le tapage ne sont pas les seuls moyens de se faire entendre, et que, d'autre part, quand il le peut, le Gouvernement préfère l'initiative dans l'action aux affrontements des revendications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Il est enfin une autre catégorie de Français qui souffrent de l'injustice de leur destinée et qui ne doivent pas pâtir de l'indifférence de la nation. Il s'agit des handicapés qui jusqu'à

maintenant ont vécu trop souvent dans la difficulté et qui même pour certains d'entre eux, infirmes de naissance, ont été trop fréquemment laissés dans une sorte de ghetto de solitude et de misère.

Le Plan prévoit un premier effort considérable en leur faveur : quatre milliards d'investissements pour la création d'établissements appropriés et une aide, sous forme d'allocations, qui atteindra en 1975 un milliard.

Ces chiffres sont assurément éloquentes. On peut dire que si la hausse du niveau de vie fixée par le VI^e Plan est une preuve éclatante de progrès, la sollicitude pour les personnes âgées, d'une part, pour les handicapés, d'autre part, est une manifestation réconfortante de justice.

Tous les objectifs, ceux que je viens d'évoquer, ceux que j'ai étudiés dans mon rapport écrit, par fonctions ou secteurs, ou ceux que tout à l'heure j'analyserai sous un éclairage plus particulier, supposent en même temps le maintien des grands équilibres. Le VI^e Plan, en effet, c'est la croissance dans l'équilibre.

Sans doute, ce n'est pas l'équilibre, avant tout, pour assurer la croissance. Ce n'est pas davantage la croissance d'abord, l'équilibre ensuite. En faire d'ailleurs un dilemme serait poser un faux problème. Mais il est certain qu'il y a une dynamique de l'équilibre, tant dans le domaine des faits que dans celui de la psychologie, de même qu'il y a un entraînement par la croissance qui facilite l'harmonisation entre l'épargne et les investissements, entre les entrées et les sorties de devises, entre les ressources publiques et leur emploi.

Dans cet esprit, le Plan pose en principe, pour la durée de son exécution, la réalisation de l'équilibre budgétaire. On en a beaucoup parlé ces temps derniers. Ce n'est d'ailleurs pas une gageure puisque ce sera le résultat d'une gestion rigoureuse.

Ce n'est pas non plus — en tout cas, cela ne doit pas l'être me semble-t-il — une loi trop rigoureuse qu'aucune circonstance ne permettrait de transgresser car l'équilibre n'est pas un tabou mais un résultat qu'il faut atteindre chaque fois que c'est possible.

L'impassé budgétaire est un peu comme la morphine : selon la dose et l'état du patient, elle est un poison ou un médicament. Bien entendu, il ne faut pas la souhaiter puisque, dans la meilleure hypothèse, son utilisation signifie que le patient n'est plus en excellente santé. Mais il ne faut pas non plus la considérer uniquement sous son aspect toxique : il convient également d'apprécier ses possibilités thérapeutiques dans le cas, par exemple, d'une relance de l'économie.

Quoi qu'il en soit, au travers de notre Plan, les perspectives sont les suivantes. La prolongation des tendances actuelles conduit à envisager à terme la possibilité d'un excédent des dépenses sur les ressources mais, simultanément, nous sommes saisis d'un programme dont l'application conduira à une meilleure maîtrise de la croissance des dépenses publiques : ralentissement du rythme de recrutement des fonctionnaires, diminution des transferts économiques, c'est-à-dire des subventions, rationalisation des choix budgétaires, utilisation polyvalente des équipements avec, dans le même temps, et malgré tout, une légère diminution de la pression fiscale.

Cette série d'engagements importants et renables est assurément contraignante pour l'Etat, mais elle permet d'écarter l'idée émise par certains que le financement public du VI^e Plan ne serait pas assuré.

Laissons cette opinion à ceux qui refusent d'admettre la logique et le probable et ne se complaisent que dans l'imagination du pire.

M. Michel Rocard. Des chiffres !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Monsieur Rocard, si la lecture du Plan vous a conduit, comme moi, à faire des additions, votre conclusion doit être la même que la mienne.

M. Jacques Cressard. M. Rocard ne sait faire que des divisions.

M. Guy Sabatier, rapporteur général. S'il est par ailleurs un impératif, c'est celui d'une balance commerciale excédentaire.

Il est, en effet, le gage de notre indépendance, l'assurance d'un développement industriel s'appuyant sur un marché élargi et enfin la pièce essentielle de l'équilibre de notre balance des paiements. L'ambition du Plan à cet égard est justifiée étant donné le courant actuel de nos exportations, la volonté maintenant affirmée des chefs d'entreprise, les moyens d'aide prévus par l'Etat, et que chacun peut lire dans le Plan, en matière de prospection des marchés étrangers et dans le domaine des avantages fiscaux. On peut même dire que la bonne situation présente de notre balance commerciale est une raison d'optimisme. Elle est confortée par les mesures d'incitation envisagées.

Il est enfin un troisième grand équilibre dont les auteurs du Plan manifestent à juste titre le souci, c'est celui des investissements et de l'épargne.

L'investissement c'est de la croissance à terme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le taux prévu soit ambitieux ; il est à la mesure des besoins.

Notre appareil de production ne peut se développer sous la seule influence du progrès de la consommation. Il convient donc qu'une part importante du produit national, provenant de l'épargne des entreprises et des ménages soit affectée à l'investissement. Les tendances et les résultats de la période la plus récente et de la période actuelle peuvent d'ailleurs nous confirmer dans notre conviction que les prévisions du Plan sont réalistes.

J'appelle l'attention de ceux qui veulent des chiffres, sur celui que je vais citer. N'est-il pas significatif, en effet, de constater qu'en 1970 l'épargne des ménages a pu atteindre 17 p. 100 de leurs revenus disponibles. C'est là une proportion dont on peut se réjouir. Il faut souhaiter et vouloir son maintien, peut-être même sa progression.

M. Michel Rocard. Depuis vingt ans, elle a à peine changé !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Si le Plan propose — et de façon abondante — sur quelques points il se fait. Mais, à force d'écouter, j'ai fini par entendre ses silences. (*Sourires.*)

Ceux-ci sont, comme il se doit, interprétés de façons diverses. Pour les uns, ce sont sujets d'interrogation et, pour les autres, motifs ou raisons de pessimisme.

C'est ainsi que le Plan n'envisage pas le cas où la hausse des prix serait supérieure à 3,2 p. 100. Certains ne manquent pas d'en conclure que, faute de cette prévision et des mesures qui en seraient les corollaires, le Plan n'est pas réalisable.

D'une part, il faut admettre que, le champ des hypothèses étant assez vaste, toutes ne pouvaient être étudiées. La hausse peut se situer à 3,5 p. 100, à 4 p. 100, à 5 p. 100 ou 5,5 p. 100, sans compter toutes les hypothèses intermédiaires.

D'autre part, il convient de cerner l'incidence du phénomène. La hausse des prix est assurément un mal qui perturbe l'économie, menace notre compétitivité, porte préjudice à certaines catégories, oblige à des rajustements constants et, si elle devient inflation permanente, peut constituer un danger mortel. Mais, si elle est limitée, dans sa durée et, surtout, dans son volume, elle n'est pas, pour le développement d'un plan, un obstacle fondamental.

L'expérience le démontre. Je pourrais rappeler que le V^e Plan prévoyait une hausse des prix de 1,5 p. 100, qu'elle fut en fait de 5 p. 100 et que malgré cette différence le taux de croissance fut finalement largement atteint. Mais sans doute pourrait-on objecter que deux événements sont intervenus, de façon d'ailleurs contradictoire, dans le processus économique : le mois de mai 1968, d'une part, et la dévaluation, d'autre part.

Aussi, pour ne pas ouvrir une discussion sans fin, je préfère retenir l'exemple de l'année 1970 : les prix ont alors augmenté de 5,3 p. 100 et malgré cela le taux de croissance prévu au Plan a été atteint et même dépassé puisqu'il a été de 6 p. 100, mais, il faut le préciser, dans un contexte international fortement inflationniste.

Le raisonnement recoupe d'ailleurs les faits : si les prix et les salaires augmentent plus que prévu, avec les conséquences néfastes que cela comporte, l'activité économique continue malgré tout à se dérouler, mais à un palier supérieur. C'est un peu comme l'avion qui, devant l'orage, change de hauteur mais conserve l'essentiel de son plan de vol. Toutefois, si l'orage prend de l'ampleur et de l'intensité, il court un risque.

Il en est de même pour l'économie : si l'inflation s'aggrave, le danger devient déterminant. En revanche, si elle est contenue en dessous, par exemple, du niveau actuel et si elle reste inférieure à celle des pays voisins — les deux conditions sont nécessaires — elle constitue, certes, une cause de dérèglement préjudiciable à nombre de points de vue, mais elle n'est pas un empêchement dirimant pour le Plan, qui peut se poursuivre.

M. Michel Rocard. Bref, on l'admet !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Il est un deuxième silence que d'aucuns déplorent — et de son fait nous sommes privés d'indications sur le genre de mesures que le Gouvernement sera conduit à prendre pour pallier le déficit prévisible des régimes de sécurité sociale. Nous sommes en cette matière préoccupante dans l'expectative.

Il est prévu un déficit de 18 milliards de francs en 1975 et des économies raisonnablement chiffrées à 4 milliards de francs, découlant notamment de la mise en place du profil médical et d'une nouvelle tarification des produits pharmaceutiques et des journées d'hôpital.

Si le rythme actuel de l'aide de l'Etat se poursuit, on peut prévoir un financement par le budget de huit milliards de francs. Il resterait six milliards de francs à trouver, qui pourraient provenir d'un aménagement soit des ressources, soit des prestations. Aucune précision ne nous est donnée à ce sujet, je dois le constater, mais je reconnais qu'un plan n'est pas une addition de projets de loi, ainsi que M. le Premier ministre le précisait tout à l'heure, et qu'au surplus il est bien difficile d'arrêter à l'avance les mesures qu'il sera opportun de prendre le moment venu.

Il convient dans tous les cas d'être attentif à l'évolution des choses et résolu dans le contrôle de la situation comme cela sera d'ailleurs proposé par le jeu de deux amendements votés par la commission des finances.

Il est également regrettable que le Plan, faute d'un accord entre les parties intéressées, n'ait pu programmer en valeur, autrement dit chiffrer, l'évolution future des revenus par catégorie socio-professionnelle.

Il eût été intéressant de connaître, au fil des années et à l'aide des prévisions, la situation des agriculteurs, des salariés, des entrepreneurs privés.

Il est toujours souhaitable que chaque Français puisse, en toute clarté et en toute objectivité, apprécier le sens des évolutions et les données de la répartition entre la satisfaction des besoins individuels, des besoins collectifs et des besoins sociaux. Ces prévisions sont à la fois l'aboutissement et le support d'une politique des revenus qui, en étant active, peut être fort utile.

Regrettons qu'elle ait fait l'objet d'un profond malentendu, les organisations syndicales voyant en elle un moyen direct ou indirect de contenir la progression des salaires, et les représentants d'autres catégories sociales croyant y découvrir la manifestation d'un dirigisme excessif.

Nous faisons tout particulièrement confiance au Gouvernement, qui est passé maître en la matière, pour que la concertation reprenne, pour que le dialogue soit de nouveau accepté, afin que chacun constate que la politique des revenus n'est un piège pour personne, mais au contraire — en étant le gage d'une croissance régulière et équitable — un moyen d'action bénéfique pour tous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Ainsi, le VI^e Plan comporte quelques ombres d'ailleurs transparentes et qui ne cachent pas les objectifs. Mais il découvre aussi un horizon qui concerne l'amélioration du mode de vie de chacun.

Applaudissons cette perspective. En effet, si avoir davantage est nécessaire, vivre mieux est indispensable.

La société nouvelle pour laquelle vous œuvrez, monsieur le Premier ministre, est, bien entendu, une société de large consommation puisqu'elle est une société de prospérité, mais elle doit être aussi une société d'agrément puisqu'elle est une société de progrès.

Comment, dans ces conditions, ne pas approuver chaleureusement la proposition de réduire la durée hebdomadaire du travail d'une heure et demie durant les cinq années qui viennent ? Cette direction est sans aucun doute excellente dans la mesure où l'on a l'ambition d'améliorer la façon de vivre des hommes.

La semaine doit comporter, selon une équitable répartition, le temps du travail et celui réservé à la culture et aux loisirs. A côté de l'effort pour la subsistance il faut la détente pour l'épanouissement.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. On pourrait même se demander si cette réduction d'une heure et demie est suffisante. Mais on doit constater que pour le moment elle apparaît comme la seule possible.

Le niveau de vie, en effet, est dans une large mesure, vous le savez fonction de la production qui dépend elle-même pour une grande partie du volume du travail, donc de sa durée. Les études effectuées par les services du Plan démontrent qu'une diminution plus grande de la durée hebdomadaire du travail entraînerait, même compte tenu d'une meilleure productivité, un ralentissement de la croissance et donc notamment du volume des investissements collectifs.

Souhaitons toutefois que la conjoncture et le jeu des facteurs économiques permettent par la suite d'aller de l'avant dans cette direction.

Dans le même domaine, il est une autre perspective importante et difficile, celle de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Le VI^e Plan semble en écartel le principe, mais, en fait, ne pouvant envisager une application générale, il propose une solution sélective. Le problème a déjà été débattu dans cette enceinte et le sera encore.

Je me bornerai à rappeler que, selon les uns, l'âge de soixante-cinq ans est trop tardif, la vie moderne usant prématurément et le travail, surtout manuel, étant épuisant. Selon les autres, la longévité ne cessant d'augmenter, il serait paradoxal, tout au moins pour beaucoup, de prendre la retraite plus tôt. Et l'inactivité pour un homme encore vigoureux est préjudiciable, pensent-ils, à sa santé morale et physique.

En vérité, une large partie de l'opinion souhaiterait la diminution générale de l'âge de la retraite, mais en vérité aussi, l'incidence de cette diminution serait très lourde et, en fait, ne serait pas actuellement supportable pour l'économie.

Substituer pour tous l'âge de soixante ans à celui de soixante-cinq ans serait retirer du cycle productif 800.000 salariés et donc handicaper l'avenir, déséquilibrer gravement le rapport retraités-

actifs — auquel M. le Premier ministre faisait allusion tout à l'heure — avec toutes les conséquences que cela comporte, et augmenter les cotisations dans des conditions qui ne seraient ni admissibles ni admises.

Il apparaît que seules des solutions progressives pourraient être étudiées en tenant compte peut-être des catégories, peut-être du sexe, peut-être du fait que l'on ne serait pas tenu de passer en une seule fois de soixante-cinq ans à soixante ans, et en restaurant la liberté de choix.

Le VI^e Plan n'a pas fermé la porte ; il appartient à la concertation de l'ouvrir plus grande peut-être, mais dans les limites du possible. En étant trop exigeant, on devient excessif et aucune économie d'aucun pays ne peut supporter les excès.

Il est enfin tout un secteur de notre plan quinquennal qui nous permet d'espérer une amélioration notable de ce qui constitue le cadre de l'existence quotidienne de chacun. Un accroissement de 9 p. 100 des équipements publics par an constitue un objectif assurément plein de promesses.

Sans doute les pessimistes dirent que ce taux est inférieur de 1,3 point à celui prévu au début du V^e Plan. Mais ceux qui sont objectifs constateront qu'il est supérieur de 1,2 point à celui qui fut pratiquement réalisé. Et nous avons, cette fois, toutes raisons de penser qu'il sera tenu car, d'une part, il faut bien espérer que le Gouvernement ne sera pas obligé, comme en 1969, de supprimer huit milliards de francs de dépenses en capital pour pallier les conséquences des événements de l'année précédente et, d'autre part, l'on sent plus que jamais la volonté de mettre l'accent sur ces investissements publics, volonté qui est soulignée par l'existence de secteurs prioritaires et par l'établissement de « programmes finalisés », autrement dit, pour parler le langage courant, de programmes coordonnés pour atteindre un but recherché.

Cinq cent soixante mille logements par an en 1975, dont 315.000 logements aidés, tels sont les chiffres proposés en matière d'habitat. Ils sont peut-être inférieurs à ceux que l'on aurait désirés pour les années qui viennent mais, en tout cas, supérieurs à ceux des années passées, qui étaient respectivement de 480.000 et 260.000.

La commission des finances a montré sa satisfaction devant cette progression mais a tenu aussi à souligner que si ces chiffres constituaient un maximum compte tenu des possibilités financières, ils étaient un minimum au regard des besoins. Fort heureusement toute une politique novatrice est prévue pour développer l'offre de logements, renforcer la vocation sociale des aides et assurer un meilleur fonctionnement du marché ; prêts plus élevés, avantages aux circuits de financement les plus courts, exonérations fiscales plus efficaces, subventions à la recherche pour diminuer le coût de la construction, telles sont les mesures prévues. Encore une fois, elles sont contraignantes pour l'Etat mais elles devraient être bénéfiques pour les particuliers.

Si l'effort promis pour améliorer le mode de vie dans son ensemble est certain, je crois qu'il est particulièrement sensible en ce qui concerne les équipements collectifs : 1.400 kilomètres d'autoroutes, 1.000 piscines, 1.400 stades, 2.600 gymnases. Voilà des chiffres qui, pour une période de cinq ans, et comparativement au passé, sont, sans nul doute, satisfaisants. Mais il faut dire aussi qu'ils sont opportuns et même nécessaires.

Le VI^e Plan veut, à juste titre, améliorer le cadre de vie parce que le développement urbain, la concentration humaine, les contraintes qu'elle entraîne, le problème des liaisons avec le lieu de travail rendent nécessaire la transformation de ce qu'il est convenu d'appeler « l'environnement ».

Les investissements envisagés permettront d'améliorer la circulation, de réduire la perte de temps, de compenser la fatigue — rançon de la vie moderne — par le loisir qui doit en être la récompense.

Le progrès, de nos jours, ne s'apprécie plus seulement par la quantité des biens produits mais aussi par leur qualité et celle de leur utilisation. Aussi ne peut-on qu'approuver tout ce qui est prévu, que ce soit l'achèvement du métro rapide, les dessertes ferroviaires des villes nouvelles, l'automatisation du téléphone, les voies rapides, les espaces verts ou les centres culturels, tous aménagements très divers mais qui concourent, les uns comme les autres, à accroître le bien-être.

Observons, en effet, que si, au siècle dernier, on croyait devoir conseiller de s'enrichir, de nos jours, ce qui importe le plus, c'est l'enrichissement de la vie.

Le programme est vaste, mais le financement est assuré. Il l'est, comme je l'ai précisé, dans le cadre de l'équilibre des finances publiques. Il l'est d'autant plus que le Gouvernement a souligné sa volonté à cet égard. Vous-même, monsieur le Premier ministre, avez déclaré, il y a quelques semaines à cette tribune et encore il y a quelques instants, que le taux de croissance des autorisations de programme pour les équipements collectifs serait en 1972 le double de celui du budget.

C'est donc, pour les équipements collectifs, un programme possible ; c'est aussi un programme voulu, et, à moins que des

circonstances imprévisibles ne viennent le contrarier, ce doit être un programme réalisé.

En conclusion, je dirai que le Plan qui nous est proposé est bon. Je dirai même, en pesant et en mesurant mes mots, qu'il est le meilleur possible compte tenu de la conjoncture et des impératifs financiers.

Sans doute a-t-il les imperfections de toute œuvre humaine et les incertitudes de toute prévision, mais il a le remarquable mérite d'associer, pour ne pas dire de réconcilier, le progrès, la solidarité, l'équilibre.

Il a enfin la prudence de se soumettre à un contrôle annuel et à une révision à mi-parcours qui permettront tous correctifs et inflexions nécessaires.

Mais puisque le Plan est bon et qu'il concerne en fait tous les Français, il conviendrait que ceux-ci le connaissent. Pour qu'ils le connaissent, il faudrait qu'ils soient tentés de le lire. Aussi je suggère, de façon pressante, au Gouvernement de faire diffuser une brochure simple, illustrée, comprenant peu de chiffres et beaucoup de dessins explicatifs afin de le faire comprendre et apprécier.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Tous ceux qui travaillent verraient mieux dans quel ensemble s'inscrit leur métier et vers quoi ils se dirigent.

Ce serait peut-être l'occasion de dissiper quelques malentendus trop souvent volontairement entretenus et d'apaiser des impatiences.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Quant aux jeunes, que ce soient ceux qui ont confiance dans l'avenir ou ceux qui cachent leur désarroi derrière leur longue chevelure, tous pourraient y trouver sujet de méditation et raison d'espérer. Ils verraient que les objectifs justifient les efforts, et on pourrait leur expliquer que toutes idées et actions sont les bienvenues quand l'ardeur et la sincérité les accompagnent, alors surtout que si le Plan ne garantit pas le succès, il n'impose pas non plus de limites.

Ainsi, mieux connu et mieux compris, le VI^e Plan ne serait plus ce qu'il est pour beaucoup, un mythe pour rêveurs ou un jeu de techniciens ; il deviendrait peut-être, souhaitons-le, la passionnante aventure des Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, de cinq ans en cinq ans, le Gouvernement, à travers le Plan, détermine et propose au Parlement la politique qu'il entend mener en matière sociale aussi bien qu'économique.

La fin permanente du développement de notre économie est de répondre à la volonté de mieux vivre des Français, ce qui implique évidemment d'assurer à la France la maîtrise de son destin et de renforcer la démocratie dans notre société.

Quelles sont les intentions de progrès social et culturel du VI^e Plan ? A quelles conditions ces intentions pourront-elles être concrétisées ? C'est à ces deux questions que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est efforcée de répondre.

Les intentions sont claires. Le Gouvernement veut améliorer, pendant les cinq années qui viennent, les conditions de vie des jeunes, des actifs et des personnes âgées.

C'est d'abord par une politique en faveur de la famille que doit être améliorée la condition des jeunes.

A cet égard, le Plan envisage la modulation des allocations en fonction des revenus, de manière que les familles les plus défavorisées reçoivent plus que les familles aisées. Il reconduit, en tout cas, les modulations de taux existantes, notamment pour les familles de trois et quatre enfants, qui sont sans doute les plus intéressantes sur le plan démographique. Il prévoit des dispositions spécifiques en faveur des orphelins et des handicapés, décide les mesures nouvelles propres à permettre à la mère de famille d'assurer, quand elle le souhaite, à la fois sa mission au sein de la famille et une activité professionnelle.

Cependant, le Plan choisit de faire varier les prestations familiales non pas avec les salaires, mais avec le coût de la vie.

En matière d'éducation, le Plan se propose à la fois de réaliser une meilleure égalisation des chances entre les enfants, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, et de mieux préparer les jeunes à la vie active.

L'accent est mis sur la formation de base qui sera générale, étendue, et facilitera les adaptations nécessaires aux mutations de la vie moderne, ainsi que sur l'enseignement technique et professionnel grâce auquel, à la fin de leurs études, les jeunes seront capables d'entrer de plain-pied dans la vie active.

M. Michel Rocard. Comme O. S. !

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis. Pour les actifs, le problème de l'emploi est le souci dominant. Les effectifs devraient augmenter de 1.250.000 personnes entre 1970 et 1975, dont 250.000 dans le secteur industriel.

Le maintien du plein emploi est un des objectifs essentiels du VI^e Plan. Mais cette notion doit être complétée par celle de meilleur emploi, ce qui implique le développement de la formation professionnelle.

Le rapport général place la formation professionnelle au premier rang des priorités qu'il assigne à la collectivité. Elle est, en effet, l'instrument privilégié d'une politique de formation continue et d'éducation permanente. Il n'est plus concevable que les carrières soient définitivement déterminées par des diplômes obtenus à vingt ans. C'est l'éducation permanente qui facilitera les changements d'activité, favorisera la promotion professionnelle et donnera leurs meilleures chances à ceux qui auront l'intelligence et la volonté de continuer à s'instruire et à s'adapter à l'évolution du monde.

Les individus sont de plus en plus sensibles à leurs conditions de travail. Au cours du VI^e Plan, le salaire minimum sera augmenté; la mensualisation sera généralisée; la durée du travail sera réduite.

La politique de l'environnement, par la réduction des nuisances, qu'il s'agisse du bruit, qu'il s'agisse des pollutions matérielles ou morales, améliorera notre cadre de vie. Les conditions de logement des plus défavorisés, que ce soient les migrants ou les personnes âgées, feront l'objet de soins attentifs.

Enfin, le Plan pose le principe d'une politique générale de développement culturel.

La progression des dépenses d'assurance maladie atteindrait, si l'on n'y prenait garde, l'indice 160,7 en 1975 contre l'indice 100 en 1970. Le Plan estime pouvoir limiter cette progression à l'indice 145, progression encore considérable puisque la production intérieure brute n'atteindra, elle, que l'indice 133. Toutes les mesures utiles seront prises pour mieux maîtriser la croissance de ces dépenses.

Cependant, la situation sanitaire de la France est loin d'être excellente, et il ne faut pas oublier que tout ce qui n'est pas fait pour la santé se traduit par un transfert de charges occultes et massives.

La solidarité des Français doit s'exercer en faveur des handicapés. La politique engagée à cet effet s'efforcera de leur procurer un minimum d'autonomie. Comment? D'une part, en facilitant leur réinsertion professionnelle; d'autre part, en instaurant en leur faveur un revenu minimum garanti et la protection contre la maladie.

En 1975, les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans seront sept millions, dont 500.000 auront plus de quatre-vingt-cinq ans. La politique du VI^e Plan visera à leur éviter, dans tous les domaines, la ségrégation due à l'âge et à prolonger, pour le grand nombre, les conditions d'une vie normale.

C'est dans cet esprit que leur sera garanti un revenu minimum plus élevé que celui d'aujourd'hui. Sans donner de chiffres, le Plan déclare que le minimum sera revalorisé d'année en année pour atteindre, en 1975, un montant permettant de couvrir les besoins des intéressés dans des conditions compatibles avec l'état de développement de notre société.

De même, seront réduites certaines des inégalités les plus sensibles qui subsistent dans nos régimes de retraites, trop cloisonnés et très disparates. Les pensions de réversion des veuves seront améliorées et les mères de famille pourront faire prendre en compte leurs années de travail à la maison pour le calcul de leur retraite.

Quant à l'âge de la retraite, pour des raisons à la fois psychologiques et financières, le Plan n'envisage pas de l'abaisser d'une façon généralisée. En revanche, il envisage d'assouplir la réglementation en cas d'inaptitude au travail, cela pour tenir compte du vieillissement prématuré lié à certaines conditions de travail.

Enfin, le maintien à domicile des personnes âgées sera rendu possible par un accroissement de la part des logements sociaux qui leur est destinée, par différents équipements légers — foyers-restaurants, foyers-clubs, maisons de vieux dans les zones rurales — et aussi par le développement des services d'aide ménagère et de soins à domicile.

Voilà le programme social. Pour le remplir, il faut satisfaire à certaines conditions.

Ces conditions sont d'abord d'ordre économique. En premier lieu, c'est le taux de croissance qu'il faut calculer. Il ne doit pas être trop faible, car il ne permettrait pas de réaliser les équipements collectifs ou privés nécessaires, ni de faire progresser d'une manière convenable le niveau de vie des Français. Mais il ne doit pas être non plus trop fort, car il engendrerait dans ce cas des distorsions insupportables; or il ne faut pas oublier que la France est un vieux pays où les rigidités sont très grandes. C'est pourquoi le taux de croissance a été fixé aux environs de 6 p. 100.

C'est du rythme d'industrialisation que dépendra ce taux général d'expansion. Il faudra créer 250.000 emplois industriels en cinq ans. Or ces créations d'emplois restent liées à l'excédent de la balance de notre commerce extérieur que nous serons capables d'atteindre. Et cet excédent lui-même ne saurait être obtenu que si la conjoncture internationale actuelle se maintient ou s'améliore. Il pourrait être contrecarré par une évolution fâcheuse de nos prix. Cela signifie que nous devons limiter la part de la consommation des Français dans la répartition des fruits de la croissance. Celle-ci devrait augmenter de 5,4 p. 100 par an quand l'investissement productif s'accroîtrait, lui, au rythme de 6,8 p. 100.

Outre les conditions nées de la conjoncture, il en est d'autres qui dépendent de l'action de l'Etat. En effet, celui-ci doit prendre un grand nombre de mesures d'ordre réglementaire, législatif ou financier.

Programme d'éducation, formation des maîtres, promotion de l'enseignement technique et professionnel, aménagement de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, voilà toute une série de mesures déjà décidées par notre Assemblée ou proposées à son examen.

Information sur les professions, orientation des jeunes, établissement des normes et procédés de construction, développement des équipements sportifs et socio-éducatifs, création d'un fonds d'intervention culturelle, voilà les projets qui devront nous être soumis à brève échéance pour assurer le progrès dans le domaine culturel.

Sur le plan social, l'organisation du marché de l'emploi dépend, pour une large part, du développement de l'Agence nationale pour l'emploi et de l'implantation de services nouveaux dans les départements. Les services du ministère du travail doivent être réorganisés et dotés de moyens suffisants.

La nécessité de contrôler l'évolution des dépenses de santé impose la coordination des principaux éléments de notre réseau de distribution de soins. Où en sont les textes d'application de la loi portant réforme hospitalière? Où en est la carte sanitaire? Comment sera faite l'information des praticiens à l'hôpital? Comment sera revalorisé le rôle des directeurs d'hôpitaux? Autant de questions auxquelles les pouvoirs publics devront répondre.

Cependant, si bonnes qu'elles puissent être, les dispositions réglementaires ou législatives resteront sans effet si des mesures financières ne viennent pas les appuyer. Il faudrait craindre alors qu'elles ne tombent dans l'oubli des tiroirs, enveloppées du « linceul de pourpre où dorment les dieux morts ».

Financer le Plan, cela veut dire, au premier chef, favoriser l'épargne: d'abord, celle des entreprises qui, bien que limitée par l'effet de la concurrence internationale, continuera de jouer un rôle fondamental et devra être relancée en cas de ralentissement spontané; ensuite, celle des particuliers et, surtout, l'épargne à long terme.

En ce qui concerne les cotisations sociales, sera-t-il possible de demander un effort aux partenaires sociaux? Sans doute, faudra-t-il envisager une augmentation d'un demi-point des cotisations patronales d'assurance maladie, de trois quarts de point des cotisations d'assurance vieillesse, ainsi que le transfert de 0,2 point au bénéfice des handicapés majeurs sans compter, bien entendu, un déflaconnement de deux points en 1975 — un au titre de la participation des salariés, un autre au titre de la participation des patrons — de la cotisation correspondant aux dépenses en nature d'assurance maladie.

L'Etat devra également concourir plus largement au financement des prestations sociales. Le dossier des charges indues est pendant depuis trop longtemps. Il faut le régler. Le Fonds national de solidarité ne devra-t-il pas, lui aussi, être pris en charge directement par le budget? Ainsi en sera-t-il, sans doute, des déficits des régimes spéciaux.

Ce n'est pas tout. La part des investissements publics de la production intérieure brute devra s'accroître en fonction de l'importance des équipements collectifs à créer: 9 p. 100 par an.

Les conditions à remplir dépendent enfin, monsieur le ministre, des Français. L'industrialisation, qui est une des clés de la réussite du VI^e Plan, ne se fera pas spontanément. Elle exigera des choix et une action volontaire de tous. La France n'aura une industrie puissante que si les Français le veulent.

Cela veut dire que le programme rencontrera l'adhésion des partenaires sociaux. Pour obtenir celle-ci, il faut, sans aucun doute, continuer la politique contractuelle que le Gouvernement suit actuellement, et la concertation. Des Français dépendent de la conciliation de l'évolution des revenus et les objectifs retenus pour les prix. Il faut qu'ils apprennent et veuillent consacrer à l'épargne une part plus grande de leurs rentrées.

De même, le développement de la solidarité entre les Français les plus avantagés et les Français les plus défavorisés dépend du consentement, de l'adhésion de tous.

Quant aux jeunes, les efforts que l'Etat déploie en leur faveur resteront sans effet s'ils ne se décident pas à adhérer

au système d'éducation qui leur est proposé. Dans ce sens, ne peut-on pas dire que, si la réforme de l'enseignement supérieur est admise par tous maintenant, la liberté qui a été donnée dans l'enseignement secondaire paraît être un alcool trop fort donné à des gosiers trop jeunes. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

En conclusion, au-delà des techniques, le maintien des équilibres et une expansion régulière impliquent un comportement rationnel de tous les agents économiques et un consensus social certain, consensus difficile à réaliser, peut-être, sur l'ensemble des objectifs du VI^e Plan, mais indispensable au moins sur la nécessité de l'expansion, sur la discipline que celle-ci exige et sur le principe en vertu duquel les problèmes économiques et sociaux doivent être résolus selon des procédures prévues à l'avance et par une véritable confrontation des points de vue.

Certes, on évoque souvent la morosité de la jeunesse. Celle-ci n'est-elle pas due à la façon dont lui est présentée la politique que veut suivre la France ? Quand toute une philosophie rejette l'homme unidimensionnel et critique la société de consommation, ne faut-il pas dire à la jeunesse que la France poursuit une politique d'industrialisation non pas pour l'industrialisation, mais uniquement parce que cette politique est la condition même de la promotion de l'homme ?

Nous pensons, avec le Président de la République, que l'avenir même de la France et sa place dans le monde dépendent du développement de sa puissance économique, et notamment de sa puissance industrielle, et que ce qui est vrai pour la France l'est aussi pour les Français et pour leur bien-être.

Il n'est pas de plus bel idéal que la construction de l'avenir de la France, et c'est cet avenir que nous pouvons présenter à la jeunesse.

Comme l'a dit le Premier ministre, l'Etat fera l'effort qui lui incombe ; aux Français de faire le leur. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Lemaire, président et rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Maurice Lemaire, président de la commission, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis que nous avons décidé des grandes options du VI^e Plan, les choses ont bougé dans notre environnement. Nous le constatons surtout chez nos grands voisins, chez nos grands partenaires.

Le mark flotte maintenant au-dessus de sa parité, souvent au gré des vents atlantiques. Quant au dollar, roi des monnaies, il ne veut rien perdre de sa superbe, en dépit des vicissitudes et des traverses, et il continue d'envahir le marché international : 50 milliards d'eurodollars et 10 milliards de plus environ chaque année. Cette cadence, nous le savons tous, suscite l'inquiétude dans le monde.

Or, en matière économique surtout, la France dépend de deux de ses partenaires.

Elle dépend d'abord de l'Allemagne, notre voisine immédiate, notre principal fournisseur et, en même temps, notre principal client, qui nous dépasse d'une large tête.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, les gouvernements de nombreux pays doivent compter avec eux. Notre économie aussi — je ne dis pas notre Gouvernement — doit compter avec l'économie américaine, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons commerciales, car la balance de nos échanges avec ce grand pays est en fort déséquilibre.

Comme il est clair que l'Allemagne, pour des raisons faciles à comprendre, tend de plus en plus à ménager les Etats-Unis, notre pays est soumis à l'attraction de deux grandes masses économiques dont les effets, souvent, s'ajoutent — à notre détriment quelquefois — voire se multiplient.

Cette position, certes inconfortable, exige de nous les plus vigoureux efforts pour redresser la barre lorsque cela se révèle nécessaire, ce qui arrive assez fréquemment.

Pour explorer cette perspective, point n'est besoin de se référer aux calculs parfaitement élaborés par les grands experts du Plan. Encore devons-nous remarquer ici que la mathématique, qui est de plus en plus à l'honneur, ne peut intégrer les phénomènes humains, ni surtout les comportements psychiques. Jacques Monod, prix Nobel de biologie, ne nous a-t-il pas démontré, dans un livre paru récemment, que les mutations humaines étaient gouvernées fort souvent par le hasard ?

Certes, cela ne saurait émouvoir les grands économètres qui nous viennent d'Amérique et qui ont occupé le devant de la scène au cours de ces dernières années. Pourtant, s'ils forcent notre admiration par leur science, les résultats de leurs calculs sont plutôt décevants et nous gardent de leurs vertus.

Devant cet exemple, nous ne pouvons que faire preuve de modestie. Notre propos ne sera donc ni contestataire, ni sceptique, ni surtout académique. La seule ambition de ce bref rapport oral est de mettre en lumière certaines remarques et observations d'ordre général.

Nous mettrons l'accent sur les points les plus importants, et en tout premier lieu sur la nécessité fondamentale — on l'a dit avant moi — de porter l'industrialisation jusqu'au faite de l'action, nous voulons dire jusqu'aux limites qui ne porteraient pas atteinte aux grands équilibres, principalement en ce qui concerne les prix, dont la maîtrise est la condition absolue de la réussite du VI^e Plan.

Ne pas reconnaître la poussée délibérée, résolue, de l'industrialisation serait nier l'évidence dans le monde d'aujourd'hui où la recherche, la technologie et la production sont les sources du progrès.

Nous avons vu, à l'occasion de la discussion relative aux options, que certains délégués à la commission économique du Plan, et notamment les représentants de la C. G. T. et de la C. F. D. T., s'ils se déclaraient d'accord pour développer l'industrialisation, en niaient la possibilité et surtout l'à-propos dans un régime comme le nôtre, pour la raison que, dans notre économie, l'industrialisation ne peut, à leurs yeux, que contre-carrer l'intérêt des travailleurs.

Aujourd'hui, on invoque une autre mystique. Les premiers objectifs deviendraient l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite, la réduction de la durée du travail, tout cela conjugué avec de larges augmentations de salaires, moyens qui seraient à coup sûr capables de renverser le régime, n'importe quel régime, si une telle aberration pouvait circonvenir la masse de nos concitoyens. Mais après ? Oui, après ? Quel régime nouveau pourrait mettre en œuvre de telles moyens sans précipiter la nation aux abîmes ?

C'est pourquoi il nous faut insister ici sur les grands problèmes économiques et sociaux, dans la perspective d'une compréhension collective et progressive de la chose économique. Il est consternant que la plupart de nos concitoyens ignorent la signification de certains mots-clés indispensables dans la vie économique : par exemple, l'autofinancement, la productivité sous ses diverses formes, par conséquent non seulement la productivité des hommes, mais aussi la productivité du capital, c'est-à-dire des investissements, et la productivité de la gestion d'une entreprise.

La majorité des Français ignorent aussi la signification du bilan d'entreprise, de l'impôt direct ou de l'impôt indirect. A titre d'exemple caractéristique, je citerai la réponse faite lors d'une enquête générale, d'un sérieux indiscutable. A la question : « Quand un industriel s'équipe, se modernise, achète du matériel, des machines, cela a-t-il pour effet de diminuer le chômage ou de l'accroître ? », 51 p. 100 des personnes interrogées, appartenant aux milieux les plus divers, ont répondu que cela provoquait du chômage ; 28 p. 100, que cela diminuait le chômage, tandis que 21 p. 100 n'avaient pas d'opinion.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que la concertation ait tant de mal à jouer et à porter des fruits ?

Cela nous ramène au problème de l'industrialisation. Mais quel est le but de l'industrialisation ? C'est, en tout premier lieu, d'exporter. Pourquoi ? Avant tout, pour nous permettre d'importer davantage.

Nous ne sommes ni assez riches, ni, surtout, suffisamment munis par la nature, par exemple en matières premières et en produits énergétiques, principalement en pétrole. Si nous voulons exporter, il nous faut donc à la fois importer pour nourrir notre industrie, pour satisfaire nos besoins intérieurs accrus, singulièrement ceux de nos populations, de nos industries et de nos champs, et aussi pour assurer — j'y insiste — le développement de nos exportations, garantie de l'expansion économique générale.

Pour tout dire, nous devons être compétitifs. Or nous ne le sommes pas à un degré suffisant. Reprenant le thème du début de mon propos, j'affirme que nous ne le serons que lorsque nous pourrions nous mesurer honorablement, pour le produit par tête, tout d'abord avec notre voisin et partenaire principal, l'Allemagne fédérale.

Or l'Allemagne fédérale a pour elle une population plus nombreuse que celle de notre pays, sur un territoire moins étendu, donc une densité plus forte et des frais généraux moindres. Au surplus, elle ne supporte pas de charges élevées comme celles qui résultent de la densité excessive de la région parisienne, à laquelle nombre de nos collègues répugnent à se référer.

L'Allemagne dispose, de surcroît, d'un réseau fluvial incomparable, qu'elle étendra encore — les travaux sont en cours, ils se poursuivent depuis plusieurs années — jusqu'à la mer Noire, en empruntant la voie danubienne.

Mais, par-dessus tout, la structure de notre main-d'œuvre est beaucoup moins efficace que celle de l'Allemagne. Il y a, en France, davantage d'agriculteurs, une main-d'œuvre plus abondante dans le secteur tertiaire, notamment dans les services.

Proportionnellement, notre pays compte moins d'actifs : pour 100 actifs, il y a actuellement 145 inactifs en France, contre 128 seulement en Allemagne.

Tous ces détails figurent, bien entendu, dans mon rapport écrit.

Il résulte de ces disparités que si nous disposions d'une structure de l'emploi analogue à celle que possède l'Allemagne, notre produit national brut serait, par tête, de 10 p. 100 plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Encore, dans ce dispositif, le produit national brut tient-il compte de tout, de la production, c'est-à-dire de la valeur ajoutée par l'industrie, par l'agriculture, mais, en outre, du coût des services ; c'est une sorte de fourre-tout, ce terme n'ayant, ici, rien de péjoratif. Par exemple, en ce qui concerne les traitements octroyés par l'administration, si le nombre des fonctionnaires était le double de ce qu'il est actuellement, le produit national brut s'en trouverait augmenté.

Si donc la structure de notre main-d'œuvre était à parité avec celle de l'Allemagne, nous serions aussi à parité — peut-être même au-delà — avec ce pays dans le domaine économique, et cela transformerait notre avenir, surtout à moyen terme.

Ayons le courage de dire que nous ne pourrions combler entièrement et rapidement ce retard durant le VI^e Plan. Nous n'atteindrons ce but qu'au prix de grands efforts individuels et collectifs, comme M. le Premier ministre le soulignait cet après-midi, et d'efforts consentis dans le cadre d'une totale solidarité nationale.

M. le Président de la République a précisé, dans son discours de Toulouse, le 7 mai dernier : « Notre puissance industrielle devra doubler dans les dix années qui viennent... » — il n'a pas dit dans l'espace d'un Plan — « ... pour mettre à égalité de revenus les habitants de la France et de l'Allemagne ».

Voilà une vérité qui nous vient d'en haut et qui doit inciter chaque citoyen à l'effort.

Au titre du VI^e Plan, il est envisagé de créer 250.000 emplois supplémentaires dans l'industrie. Ce chiffre, monsieur le ministre, nous le jugeons trop faible. Nous pouvons et devons faire mieux.

Les chiffres qui figurent dans le Plan révèlent — comme l'indiquent les annexes — que les variations de la part de la population active dans chacun des grands secteurs seront les suivantes : industrie, plus énergie, plus industrie agricole, pour 1970, 29,4 p. 100 de l'ensemble des actifs ; pour 1975, 29,4 p. 100, soit un progrès nul en ce qui concerne l'ensemble de ces trois chapitres ; bâtiment, plus services, plus administration, pour 1970, 57,4 p. 100 ; pour 1971, 60,5 p. 100 des actifs, soit une progression de 3,1 p. 100 pour les actifs dans l'administration, les services et le bâtiment.

En somme, notre force industrielle, en nombre d'actifs, ne progressera pas, tandis que l'Allemagne dispose déjà, dans sa structure de l'emploi, en ce qui concerne l'industrie, d'une proportion d'actifs, par rapport aux non-actifs, supérieure d'un tiers à la nôtre. Cela ne laisse pas de nous inquiéter. En effet, c'est le secondaire qui porte et qui consolide tout l'édifice. Nous ne devons pas oublier notre principe fondamental : industrialiser d'abord.

On parle d'inflation : mais l'inflation, d'où vient-elle ? Elle vient d'Amérique, certes, et, nous le pensons, de l'engouement américain pour le tertiaire. Les Américains ont fait supporter trop d'efforts par le secondaire ; ils ont maintenant dépassé les limites. Nous ne devons pas les suivre de trop près sur ce chemin. Il ne faut pas augmenter le tertiaire beaucoup plus vite que le secondaire alors que, d'après le Plan, les effectifs du secondaire n'augmenteront pratiquement pas. Sans doute y a-t-il tertiaire et tertiaire, mais nous devons chercher à séparer — il y a vingt siècles que cela a été dit — le bon grain de l'ivraie et il faut surtout que ce que l'on appelle déjà le quaternaire trouve victorieusement sa voie.

Plus on intégrera de matière grise dans notre appareil économique, plus nous apporterons de valeur aux produits fabriqués, c'est essentiel. Sciences, technologie, recherche doivent, pour ces raisons péremptoires, retenir toute notre attention. Mais comment répartir les emplois ? Comment doit-on les créer dans l'industrie ?

En ce qui concerne les branches, l'effort principal, le Plan le souligne à juste titre, doit nous orienter vers les branches qui donnent la plus forte valeur ajoutée : l'électronique, la chimie, les matières plastiques, le matériel d'équipement, le matériel électrique et bien entendu l'automobile.

Je tiens à citer particulièrement l'automobile. La progression de la production pourrait être de 8 ou 9 et même de 10 p. 100 si l'on s'en tient au chiffre d'augmentation de personnel dans l'industrie automobile qui serait d'environ 90.000 pendant la durée du Plan. J'ajoute que, compte tenu de cette augmentation de la production, l'automobile rapporterait cinq milliards de francs au moins par an d'excédents à notre balance commerciale.

Toutefois, à l'intérieur de l'hexagone, le gain pour la nation pourrait être annihilé si nous devions engouffrer des sommes de plus en plus énormes dans une voirie insatiable.

Il faut donc remédier à ces difficultés qui s'amoncellent : l'hypermotivité de la région parisienne et même l'hyperdensité naissante et déjà quelquefois acquise dans certaines zones, dans quelques métropoles régionales ; manque flagrant de coordination dans les transports, — il suffit de circuler tous les jours sur les autoroutes ou ailleurs pour s'en rendre compte — insécurité routière qui constitue le gaspillage le plus monstrueux en vies humaines et en argent.

M. Jacques Sourdille. Très bien.

M. Maurice Lemaire, rapporteur pour avis. Constatons que 700.000 personnes viennent de la banlieue à Paris chaque jour et que ce chiffre doit croître.

Si, comme l'a exprimé le préfet de Paris devant le conseil de Paris, le taux de motorisation passe de 280 voitures pour 1.000 habitants aujourd'hui à 380 pour 1.000 habitants en 1985, il faudrait — dit le préfet de Paris — et je lui fais confiance, au rythme actuel, pour écouler le trafic aux heures de pointe, créer quinze autoroutes à trois files dans chaque sens représentant une dépense d'au moins 10 milliards de francs lourds.

Quant au problème du stationnement — toujours d'après M. le préfet de Paris — il deviendra rapidement insoluble, non seulement en raison des coûts et du financement, mais aussi en raison des seules impossibilités physiques.

Ainsi, outre les obstacles financiers, l'usage de l'automobile serait limité par ce butoir que nous voyons devant nous. Personne ne croit ici que c'est là une manière de résoudre le problème. Mieux vaudrait y réfléchir.

Quant à l'hyperdensité humaine, elle est de plus en plus rebelle à l'appel au desserrement. C'est très difficile à expliciter. C'est pourquoi je prendrai deux exemples simples, faciles à analyser parce que d'importance moyenne. La ville nouvelle de Sarcelles, que je connais bien pour y être allé très souvent, située à dix kilomètres au Nord de la porte de la Chapelle, et la ville du Val-d'Yerres que nous avons visitée dernièrement avec une délégation de la commission de la production et des échanges, ville en cours de peuplement à vingt kilomètres au Sud-Est de Paris.

Sarcelles, trop dense, nous le savons, souvent contestée — mais ce n'est pas parce qu'elle est trop dense qu'elle est contestable — s'est pratiquement stabilisée. Quant au Val-d'Yerres, c'est une magnifique réussite, dont il convient de complimenter la Caisse des dépôts et consignations qui en a dirigé l'aménagement et les travaux. Cette ville n'est pas contestable en raison du site et de l'espace disponible.

Ces deux villes sont toutes deux desservies par des voies ferrées de grand débit, par des routes et même par des autoroutes. Par chemin de fer — ce sont là des chiffres exacts — de Sarcelles, 13.850 voyageurs vont à Paris chaque jour ; vers Creil, ville qui se développe, c'est-à-dire en sens opposé, vers la décentralisation, 550 voyageurs seulement.

A Val-d'Yerres, en cours de peuplement, 2.190 voyageurs déjà, tous les jours, vont vers Paris, et seulement 190 vers Melun.

Je demande à notre collègue et à mon ami M. le maire de Melun, qui jouxte d'ailleurs une commune très importante où se dressent d'imposantes H. L. M., si ce chiffre ne pourrait pas être augmenté afin de soulager les départs vers Paris.

Etant donné ces chiffres, où est l'effet de desserrement ?

Par extension, on peut imaginer ce qui se passera pour les villes nouvelles : réaliseront-elles un meilleur équilibre ? Obtiendront-elles la chute des migrations que je cite ?

Certes les migrations ne se font pas uniquement vers Paris, elles se font aussi latéralement ; des habitants de Saint-Denis iront travailler à Vincennes, ou à Asnières, des habitants de Vincennes iront travailler dans le Val-de-Marne et réciproquement.

C'est pourquoi on peut prétendre que l'on sera obligé de faire des autoroutes qui relieront les villes de Couronne. Quel sera leur rôle dissuasif ? Nous craignons qu'il ne soit faible.

L'Assemblée nationale a voté la loi taxant sur les salaires les entreprises du noyau parisien pour modérer ou limiter l'augmentation du coût des cartes d'abonnement hebdomadaires dans les transports collectifs. Je l'ai votée comme la plupart d'entre vous. Mais on peut se demander s'il n'eût pas mieux valu donner une incitation aux travailleurs qui trouvent une occupation valable près de leur résidence et une prime d'incitation beaucoup plus forte aux entreprises qui occuperaient un pourcentage élevé de salariés habitant à proximité de leurs usines ou de leurs établissements.

En réalité, de l'équilibre Paris-province et de l'équilibre interne à la région parisienne dépend la réponse à une importante question : notre pays pourra-t-il arriver au niveau de compétitivité qu'il lui faut atteindre ?

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, un certain nombre d'observations qui touchent aux grands problèmes de

notre équilibre économique et social. Ces problèmes sont difficiles. La commission de la production et des échanges a accepté, en tout cas, les lignes de force et d'action décrites par les experts du VI^e Plan et par vous-même, monsieur le ministre.

Nous avons la conviction qu'il s'agit d'une longue marche. C'est la nouvelle société qu'a définie M. le Premier ministre qu'il nous faut édifier. Notre route doit être guidée par des principes fondamentaux parmi lesquels ceux que nous venons de décrire : éducation des Français, d'abord et nous mettons en tout premier lieu et surtout pour la concertation, que tous les Français commencent à parler le même langage : patrons, comités d'entreprises.

Encore faut-il enseigner et presque depuis l'école maternelle quelques mots-clés : qu'est-ce que l'épargne, la productivité, quelles formes revêtent-elles ? Tout le monde se figure que, lorsque la productivité augmente de 5 p. 100, il faut augmenter les salaires de 5 p. 100. Cela est faux et ne résiste par à l'examen.

C'est pourquoi nous risquons d'aller vers une inflation d'autant plus grande que le secondaire doit remorquer le tertiaire. Car — j'y insiste — c'est le secteur qui surtout gagne l'argent nécessaire pour les équipements et qui assure l'avenir.

Révolution de la pensée créatrice, en agriculture, et tout d'abord dans le cadre européen. Nous ne pouvons pas être les fournisseurs agricoles de l'Europe si nous n'obtenons pas de compensations valables pour tenir ce rôle à l'intérieur de la Communauté. C'est une idée nouvelle que nous avons développée devant la commission de la production et des échanges. Il serait bon d'y réfléchir.

Mise du tertiaire au service de l'économie, et non pas l'inverse.

Rationalisation des choix dans le budget de l'Etat, dans l'administration, dans les services publics, qu'il s'agisse de l'énergie, des télécommunications ou des transports, où il faut, je le répète, terrasser l'insécurité routière.

Enfin poursuivre et faire évoluer l'aménagement du territoire avec la volonté de promouvoir la nouvelle société dans la perspective non pas de 1975 ou de 1985, mais dans celle de l'an 2000.

Cette marche vers l'harmonie réclamera sans doute des efforts plus grands encore que les autres problèmes. Car l'aménagement du territoire est un chemin hérissé de difficultés. Votre tâche, monsieur le ministre, est particulièrement lourde et difficile.

Nous appelons cette harmonisation de tous nos vœux et — ce sera ma conclusion — nous voulons, avec vous, avec le Gouvernement et avec la nation, la soutenir de toutes nos forces. (Applaudissement sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, M. le Premier ministre vous a dit toute l'importance du débat qui nous réunit aujourd'hui. Il s'agit du Plan, c'est-à-dire, en définitive, du progrès économique et social de notre pays pour les cinq prochaines années.

Les grandes orientations de ce VI^e Plan vous sont, à n'en point douter, déjà familières. L'an dernier, à pareille époque, votre Assemblée a très largement débattu, avant de les adopter, des principales options qui en ont commandé la préparation. Plus près de nous, voilà maintenant plus d'un mois qu'avec sérieux et compétence trois de vos commissions — votre commission des finances, de l'économie générale et du Plan, votre commission de la production et des échanges, votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales — ont examiné le Plan sous ses divers aspects.

J'ai moi-même eu l'honneur de me rendre, à deux reprises, devant chacune d'elles : les questions qui m'y ont été posées, les débats qui s'y sont déroulés témoignent de l'intérêt profond que les élus de la nation portent à la définition des principaux objectifs que le Plan fixe au pays ; le nombre d'heures que nous avons déjà passées ensemble au sein des commissions disent assez l'attention que vous avez apportée à la préparation de ce débat. Vos rapporteurs, enfin, dont vous avez lu les remarquables rapports, et écouté comme moi, avec une attention soutenue, les très vivants exposés et auxquels vous rendez, j'en suis sûr, avec moi, l'hommage qui leur revient, vous ont apporté des vues très claires sur le Plan, sur ses ambitions et sur ses difficultés.

Ma tâche, après ces exposés si complets, s'en trouvera à la fois plus difficile et plus aisée. Plus difficile, car tant de choses ont été dites — et si bien dites — sur le VI^e Plan qu'il ne m'est pas possible d'en parler à mon tour sans reprendre parfois des idées déjà exprimées.

Plus facile, cependant, car je pourrai de ce fait m'en tenir à l'essentiel et affirmer la position du Gouvernement au regard du Plan qu'il propose à votre approbation.

Mon propos sera donc de vous montrer concrètement combien les objectifs que le Plan assigne au pays sont ambitieux — on l'a dit et c'est vrai — sont volontaires — on l'a dit et c'est vrai — mais plus encore il sera de vous convaincre, s'il en est besoin, qu'en dépit des incertitudes, et n'en déplaise aux sceptiques, ces objectifs sont à notre portée pour peu que nous voulions les atteindre.

Ai-je besoin de rappeler ici les principaux points du VI^e Plan ? Ce sont ceux-là mêmes que votre Assemblée a arrêtés l'an dernier et qui s'appellent : une croissance forte et équilibrée appuyée sur le développement industriel ; un développement ambitieux des équipements collectifs ; un effort prioritaire de solidarité en faveur des plus défavorisés ; la poursuite des efforts d'aménagement du territoire.

Voilà quatre orientations qui recueillent à coup sûr l'assentiment général. Je voudrais cependant que nous examinions ensemble, en détail, ce qu'elles impliquent concrètement.

Le choix d'une croissance forte sera sans doute le moins contesté.

Le VI^e Plan propose au pays de viser un taux compris entre 5,8 et 6 p. 100, soit une progression de la production intérieure d'un tiers en cinq ans. Il s'agit, ne l'oubliez pas, d'un rythme de croissance plus rapide qu'en aucun autre pays industriel occidental. Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire que la croissance retenue est celle qui assure le plein emploi sans ralentissement mais sans accélération délibérée du rythme actuel des mutations, dont je rappelle qu'il est aussi un des plus rapides aujourd'hui observés.

Pourrait-on viser plus haut ? Je vous avais promis, il y a un an, d'explorer une telle hypothèse, qu'exprime symboliquement un taux de l'ordre de 6,5 p. 100. Cette exploration a été faite, mais l'hypothèse s'est révélée rapidement irréaliste.

Un plan à 6,5 p. 100, sans inflation, cela signifierait, d'une part, l'impossibilité de toute diminution de la durée du travail, alors que de toutes parts s'expriment des aspirations à une telle réduction, ainsi qu'à l'abaissement de l'âge de la retraite, et vous en avez longuement parlé tout à l'heure.

Même le Plan que nous proposons ne peut satisfaire que partiellement, bien que de façon appréciable, cette aspiration, puisqu'il prévoit un abaissement de quatre heures de la durée maximale du travail — de 54 à 50 heures — une réduction d'une heure trente au plus de la durée moyenne — de 44 heures 30 à 43 heures — et la suppression de situations anormales concernant l'âge de la retraite dans certaines professions ou dans certains cas d'inaptitude.

Une croissance plus rapide que celle que nous vous proposons signifierait, en second lieu, une accélération extrême des mutations. Concrètement, cela signifierait : l'intensification de l'exode rural, une mobilité accrue des travailleurs, la disparition rapide d'entreprises individuelles dans la petite industrie, l'artisanat et le commerce.

Notre situation actuelle justifie-t-elle que nous cherchions à imposer à certains de nos concitoyens de pareilles difficultés ? Et la nation est-elle prête à les accepter ? Quelles catégories consentiraient à se sacrifier au nom d'une croissance « sauvage » ?

Soyons raisonnables et réalistes. Le VI^e Plan développera une véritable stratégie de la mutation, préparée avec soin, concertée avec les intéressés, réalisée progressivement, assortie d'une aide aux travailleurs touchés par ces changements, qu'il s'agisse de ceux qui quittent l'agriculture, de ceux qui sont touchés par la reconversion charbonnière, ou par les transformations dans le secteur commercial. Ainsi les mutations structurelles seront-elles réussies, sans que soient lésés les intérêts sociaux qu'il convient de protéger.

Il reste que, dans une économie ouverte comme la nôtre, les mécanismes qui gouvernent notre croissance ne sont plus ceux d'autrefois. Le rythme de l'expansion dépend moins, désormais, de la demande intérieure que de la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale. Que les entreprises soient compétitives, et les marchés étrangers leur assurent en tout état de cause les conditions de leur développement ; qu'elles ne le soient pas, et l'accroissement de la demande intérieure profitera, non à elles, c'est-à-dire à notre production nationale, mais aux importations.

Ce sont ces considérations qui nous ont conduits à choisir l'industrialisation comme thème majeur du VI^e Plan. Dans une économie dont la croissance doit désormais reposer sur l'exportation, l'industrialisation est, en effet, la clef à la fois de l'équilibre extérieur et du plein emploi. En outre, l'industrialisation, par les devises qu'elle doit procurer au pays, par les emplois qu'elle crée, par les salaires qu'elle distribue, par les ressources fiscales qu'elle permet de dégager, ressources qui sont notamment néces-

saires à la satisfaction des besoins collectifs, est en réalité une condition — et non un obstacle — du progrès social.

L'industrialisation proposée par le Plan, et qui a été cause de tant de malentendus et de procès d'intention, n'a d'autre justification que celle-là.

Alors, de grâce, qu'on n'accuse plus le VI^e Plan de sacrifier à l'industrie les autres secteurs productifs de notre économie, ce qui est absurde !

L'agriculture, par les possibilités de son appareil de production, par les progrès déjà acquis de sa productivité, par sa volonté de modernisation, par sa contribution importante à l'équilibre extérieur, par son rôle primordial dans notre approvisionnement, par la contribution qu'elle apporte à la préservation des richesses naturelles, fournit un apport essentiel à notre développement et à notre mieux-être. C'est pour cette raison que le Gouvernement se propose de mener, au cours du VI^e Plan, une politique agricole active — longuement exposée dans le rapport et ses annexes — qui sera à la fois une politique de production et une politique de développement social.

Politique de production, d'une part. Elle devra permettre d'utiliser pleinement les capacités de notre agriculture pour lui donner la prépondérance au sein de la Communauté économique européenne.

L'instrument essentiel de cette politique devra être une réelle organisation économique des producteurs, encouragée par des aides spécifiques.

En outre, les efforts de modernisation seront accélérés grâce au montant élevé d'autorisations de programme prévu pour la fonction de développement rural, qui atteindra 9,8 milliards de francs, dont près de la moitié pour les équipements productifs agricoles.

Je veux souligner qu'il s'agit là d'une croissance rapide des dotations budgétaires qui correspond à un changement complet de rythme par rapport à ces dernières années.

Politique de développement social, d'autre part. Destinée à développer l'égalité des chances, à améliorer la situation des plus défavorisés, à aider ceux qui touchent les transformations structurelles, elle se traduira par l'amélioration des conditions de la formation générale des enfants d'agriculteurs, par une aide accrue aux conversions, par la création d'emplois non agricoles dans les zones à prédominance rurale, par un réexamen du régime de l'indemnité viagère de départ, enfin par une progression continue de la contribution de l'Etat au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Vous savez, en outre, que le Gouvernement a accepté le principe d'une conférence annuelle avec les organisations professionnelles intéressées en vue d'examiner régulièrement l'ensemble de la situation de l'agriculture.

Quant au commerce et aux services, publics et privés, qui représentent une part croissante de la production nationale et de la population employée, il suffit de lire le texte du Plan pour se rendre compte de l'importance des actions prioritaires qui sont envisagées en vue de permettre à ce secteur d'accomplir les progrès indispensables à la réalisation d'une croissance équilibrée.

Que des problèmes d'adaptation se posent à ces secteurs, quoi de plus évident ? Mais, de même que de petites et moyennes entreprises dynamiques conservent toutes les chances dans la compétition interne et internationale, de même l'artisanat peut non seulement se maintenir, mais trouver des chances de développement dans certaines formes nouvelles de notre civilisation.

N'est-ce pas, d'ailleurs, par refus des mutations brutales, et notamment pour sauvegarder toutes les chances du petit commerce, des métiers et de l'artisanat, que nous avons, ainsi que je viens de le souligner, délibérément écarté les formes de croissance « sauvage » qui avaient, un moment, été envisagées par certains ?

Pour donner à ces activités une pleine égalité des chances, des mesures sont proposées par le Plan, notamment dans l'ordre de la formation des hommes et de l'équipement des entreprises. En effet, aux yeux du Gouvernement, l'artisanat et le petit commerce constituent un élément indispensable de l'équilibre économique, tant à la ville que dans la campagne, ainsi qu'un moyen de promotion fondée sur le savoir-faire et le dynamisme personnels.

Dans le développement de notre potentiel industriel, le rôle essentiel reviendra, cela va de soi, aux entreprises. Dans certains secteurs particuliers — mécanique, chimie, électronique, industries agricoles et alimentaires — un soutien spécifique sera accordé à titre transitoire. Mais, d'une manière générale, c'est aux entreprises qu'incombe le développement de la compétitivité. Telle est d'ailleurs la règle d'une économie de marché.

Mais il n'en appartient pas moins aux pouvoirs publics, tout en mettant en œuvre une politique de la concurrence, de contribuer à créer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises. C'est ce que nous voulons faire par le déve-

loppement des infrastructures routières — 1.400 kilomètres d'autoroutes mis en service en cinq ans, au lieu de 700 pendant le V^e Plan — des infrastructures portuaires, du réseau téléphonique, par le développement de la recherche ; enfin, par une politique de diversification visant à assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie, en particulier par le développement de l'énergie d'origine nucléaire.

Que la croissance ainsi définie soit inséparable du maintien des équilibres, cela apparaît déjà dans la référence que je viens de faire à l'équilibre extérieur et au plein emploi.

Vous sentez bien que, dans notre économie ouverte, l'équilibre extérieur n'est pas une contrainte artificielle, imposée à notre développement par des orthodoxes obstinés, mais bien la condition inéluctable d'un développement économique durable.

Il s'agit, comme l'indique le rapport, d'assurer en permanence notre solvabilité, et à cet effet de maintenir un montant de réserves au moins égal à 5 milliards de dollars. Il s'agit aussi de dégager les marges nécessaires pour consacrer 1 p. 100 de notre produit national brut à notre aide au tiers monde, sans mettre en péril cette solvabilité.

La réussite repose sur l'essentiel sur nos échanges commerciaux, dont le suréquilibre doit compenser les charges qu'impliquera le nécessaire développement de nos implantations à l'extérieur et le déficit — que nous devons nous efforcer de réduire par ailleurs — de nos échanges de services. La réalisation de cet excédent commercial — 1 milliard de francs — ne sera possible que grâce à la constitution d'un important excédent de nos exportations de produits industriels, de l'ordre d'une quinzaine de milliards de francs.

Là encore, la réalisation de cet objectif incombe avant tout aux entreprises. Elle sera le résultat d'une bonne orientation des activités vers les biens et services dont la demande est appelée à s'accroître le plus rapidement, ainsi que des efforts que les entreprises accompliront pour élever leur capacité technique, renforcer leur politique de commercialisation et s'implanter à l'étranger.

Il appartient cependant à l'Etat d'accompagner ces efforts par un certain nombre de mesures favorisant les exportations — réforme des crédits commerciaux, développement des sociétés de commerce international notamment — et par un encouragement aux implantations à l'étranger.

Mais notre équilibre commercial dépend dans une large mesure de la stabilité des prix et des revenus. A cet égard, l'objectif retenu par le VI^e Plan est, vous le savez, une croissance au plus égale, en moyenne, à celle de nos partenaires. L'inflation mondiale tend à entraîner, comme vos rapporteurs l'ont fait remarquer, un dépassement des prévisions faites dans ce domaine, mais il faudra tendre à revenir progressivement aux normes inscrites dans le rapport sur les options ; nous en reparlerons plus en détail tout à l'heure.

J'ai déjà dit que l'équilibre de l'emploi, c'est-à-dire le plein emploi, et même le meilleur emploi, est un objectif fondamental du VI^e Plan. Je ne puis que rappeler l'engagement que je prenais ici-même, l'an dernier, au nom du Gouvernement : un sous-emploi, même limité, de la main-d'œuvre ne saurait constituer un moyen de régulation socialement acceptable, à supposer même qu'il soit techniquement efficace.

Concrètement, cela veut dire qu'il n'y aura pas de « volant de chômage » ; les prévisions concernant la population active à la recherche d'un emploi ne doivent pas être confondues avec une évaluation du chômage.

Compte tenu de la croissance démographique, de la plus grande participation des femmes à la vie économique, des flux d'immigration et des restructurations nécessaires, ces prévisions conduisent à la nécessité de créer un million d'emplois nouveaux, dont 250.000 dans l'industrie.

La réalisation de cet objectif suppose, en premier lieu, que nous accordions une grande importance au taux de croissance retenu et surtout à sa régularité dans le temps. En effet, ce sont les « coups d'accordéon » donnés à l'économie qui sont les plus dangereux pour le plein emploi.

En outre, dans cette perspective, le Gouvernement attache une importance primordiale, au cours du VI^e Plan, à la politique de l'emploi, ainsi que de la formation professionnelle, sur laquelle votre Assemblée vient de se prononcer.

En ce qui concerne l'emploi, la priorité qui lui est assignée est illustrée par le « programme finalisé » qui a été défini en vue de l'organisation du marché du travail, notamment par le développement de l'agence nationale de l'emploi.

Quant à la formation professionnelle, qui constitue une des « actions-clés » caractérisant le VI^e Plan, je dirai seulement que le nombre des actions de formation professionnelle est actuellement de 500.000 par an. Les moyens que nous avons prévus devraient permettre de porter ce chiffre à environ 1.700.000 en 1975. Nous serons alors, de loin, au tout premier rang des pays d'Europe dans ce domaine.

Les derniers équilibres à sauvegarder — et ce ne sont pas les moins importants — sont d'ordre financier. J'y reviendrai longuement par ailleurs.

Est-il besoin de préciser que, pour essentiels qu'il soient, la croissance, la compétitivité, les équilibres, l'industrialisation, dont je viens de dire qu'ils constituent le point de passage obligé de notre développement, relèvent avant tout de l'ordre des moyens et non de celui des fins, et qu'il n'est d'expansion concevable qu'au service de l'homme ?

C'est la raison pour laquelle, dans le rapport sur les options du VI^e Plan que vous avez approuvé l'an dernier, le Gouvernement avait fait du développement de la solidarité et de l'amélioration du cadre de vie les ambitions fondamentales du VI^e Plan.

C'est pour la même raison que, dans le Plan qui vous est aujourd'hui présenté, le développement des équipements collectifs et du logement constitue, avec le développement industriel, un axe essentiel de la politique proposée.

Par rapport à l'évolution entre 1966 et 1970, c'est une accélération importante qui a été retenue pour les équipements collectifs, puisque l'objectif proposé est un taux de croissance annuel de ceux-ci de 9 p. 100, supérieur de moitié à celui de la production intérieure brute.

Cohérent avec ce taux de croissance annuelle, le montant global des ressources à consacrer aux équipements publics pendant la période du VI^e Plan est de 228 milliards de francs 1970. Je répète le chiffre : 228 milliards de francs en cinq ans. En ce qui concerne les seuls efforts de l'Etat, évalués en autorisations de programme, cet objectif implique une croissance plus rapide encore, de l'ordre de 80 p. 100 en cinq ans.

Qu'est-ce à dire concrètement ?

Dans le domaine de l'éducation, et malgré le ralentissement très sensible de la croissance des effectifs, qui sera au cours du VI^e Plan inférieure d'un tiers à celle du V^e Plan, les dépenses prévues seront maintenues au même niveau, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité de notre système éducatif dans les trois domaines de la pédagogie, de l'égalisation des chances et de la préparation à la vie active.

Dans le domaine de la santé, l'effort financier prévu par le Plan représente une progression d'environ 30 p. 100 par rapport au Plan précédent. Ce programme d'équipement répond aux nécessités d'une politique globale de la santé qui vise à améliorer l'état sanitaire des Français par le développement des actions de prévention et de dépistage précoces et par une lutte intensifiée contre les affections les plus graves du monde moderne, tout en accroissant l'efficacité et la qualité de notre système de soins.

Jusqu'alors confondue avec la politique de la santé, l'action sociale a fait dans le VI^e Plan l'objet d'une étude particulière approfondie, tandis que les problèmes propres à certaines catégories sociales particulièrement défavorisées — personnes âgées, handicapés, inadaptés — étaient abordés pour la première fois dans leur ensemble.

Ces études ont permis de définir les principes généraux et les moyens d'une politique qui doit, avant tout, tendre à la prévention et à la réinsertion et assurer aux intéressés les services et le minimum d'aide financière dont ils ont besoin.

Dans son ambition de traiter de tous les aspects du développement de notre société, le VI^e Plan attache une très grande importance au développement culturel.

Il n'est certes pas question de soumettre aux contraintes de la planification une matière qui doit laisser une place primordiale à l'innovation, je dirai même à la spontanéité. Mais des principes d'action ont été définis, de même que des institutions chargées de promouvoir et de coordonner.

A ces objectifs répond la création d'un fonds d'intervention culturelle, d'un comité interministériel pour l'action culturelle et d'un comité consultatif du développement culturel.

Enfin, les moyens prévus représentent presque un doublement par rapport aux réalisations effectives du V^e Plan : les crédits que l'Etat affectera à l'équipement culturel pour ces cinq années du VI^e Plan s'élèveront en effet à 2 milliards de francs.

Doublement encore en ce qui concerne les équipements sportifs et socio-éducatifs. Quelques chiffres suffiront à illustrer cet effort : 1.000 piscines, 1.400 terrains, 2.600 gymnases et salles de sport.

Pour la première fois, la préoccupation de l'environnement apparaît en tant que telle dans la planification. Dans ce domaine, le VI^e Plan définit les principes et évalue les moyens d'une politique. L'idée générale en la matière est que, s'il n'est pas trop tard, il est grand temps d'agir : les concentrations industrielles et urbaines n'ont pas atteint en France un degré tel que la dégradation du milieu soit catastrophique ou irrémédiable. Des lors, une politique préventive, à tous égards moins coûteuse et plus efficace, peut encore être menée.

Mais la lutte contre les pollutions exigera, il faut le savoir, la mise en place rapide d'investissements importants et de contraintes rigoureuses.

C'est dans le domaine de l'eau que l'effort sera exercé par priorité : il est prévu un doublement des dépenses engagées en vue de la réalisation des stations d'épuration, et ces dépenses feront l'objet d'une déclaration de priorité pour un montant de 700 millions de francs.

La sauvegarde du milieu naturel sera assurée, dans une large mesure, par l'aménagement de l'espace rural, lequel vise en outre à assurer aux populations rurales un cadre de vie de qualité équivalente à celui des populations urbaines. Le VI^e Plan prévoit pour l'ensemble de ces actions une enveloppe d'autorisations de programme qui s'élève, je l'ai déjà dit, à 9,8 milliards de francs.

Mais eu égard au progrès de l'urbanisation que nous allons connaître dans les prochaines années, c'est l'amélioration des conditions de la vie urbaine qui constitue l'une des priorités majeures du VI^e Plan.

Dans le domaine des équipements collectifs, le volume des investissements pour le développement urbain doit croître de 11 p. 100 par an de 1971 à 1975 ; ceci représente pour l'Etat un montant d'autorisations de programme de plus de 19 milliards de francs pour les cinq années du Plan.

La circulation et les transports représentent une part essentielle de ces dépenses, 60 p. 100. Le VI^e Plan verra dans ce domaine l'achèvement, la poursuite ou le lancement de grandes opérations structurantes essentielles pour le développement de nos grandes villes : tronçon central du R.E.R., autoroutes Paris-Pontoise, Paris-Meaux, et extension du débouché de l'autoroute de l'Ouest, réseaux de transport en site propre à Lyon et Marseille. D'une façon générale, l'accent sera mis sur les transports collectifs et la voirie rapide : une déclaration de priorité d'un montant de 4.300 millions de francs permettra d'engager, dans les seules villes de province, près de 500 kilomètres de voies rapides nouvelles.

Le VI^e Plan doit constituer également une étape décisive dans la politique des villes nouvelles qui font l'objet d'un « programme finalisé ». En effet, c'est au cours du VI^e Plan que les premières réalisations apparaîtront dans ce domaine. Il est essentiel qu'elles soient à tous égards exemplaires.

Je n'insisterai pas, aujourd'hui, sur les actions prévues en ce qui concerne la politique foncière, puisqu'elles viennent de faire l'objet d'un débat particulier ; je me bornerai, sur ce point, à souligner que le Plan a prévu un très fort accroissement des moyens mis à la disposition des collectivités locales afin de constituer des réserves foncières : 1.650 millions de francs, sans compter les nouvelles ressources qui viennent d'être dégagées, n matière de prêts.

En ce qui concerne le logement, les options arrêtées l'an dernier sont confirmées dans le Plan. S'agissant de la construction neuve, l'objectif est de porter le nombre de logements construits en moyenne annuelle à 510.000 au cours de la période, contre 425.000 environ au cours du V^e Plan, ce qui représente un accroissement de 20 p. 100. En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat ancien, qui intéresse tout particulièrement les catégories sociales à revenus modestes, l'augmentation prévue est très importante : il s'agit de porter en cinq ans le nombre de logements mis chaque année en état décent d'habitabilité de 150.000 à 250.000.

La réalisation de ce programme nécessitera un accroissement très sensible du volume de l'aide publique au logement. Le Plan prévoit à cet égard que le nombre d'équivalents logements économiques et sociaux achevés s'élèvera en 1975 à 315.000 sur un total de 560.000. La proportion des logements économiques et sociaux dans le total du programme ne doit donc pas diminuer : elle est de 55 p. 100 dans le VI^e Plan comme dans le V^e Plan.

Alors qu'on ne dise pas que nous ne sommes pas ambitieux ! Bien sûr, nous n'avons pas pu retenir sur chaque point les propositions maximales des commissions. Les contraintes budgétaires nous en ont bien évidemment empêchés. Mais les chiffres que je viens de citer montrent l'ampleur de nos ambitions.

En réalité, ces ambitions sont telles que le Gouvernement se doit d'attirer l'attention sur les efforts qu'implique leur réalisation. Le montant important des équipements réalisés au cours du Plan ne dépend pas, en effet, de la seule volonté de l'Etat, ni même de l'ensemble des collectivités publiques, mais aussi des conditions économiques générales qui prévaudront et dont le Gouvernement n'a que partiellement la maîtrise.

Pourtant, même dans le cas où l'évolution de la situation économique au cours du VI^e Plan, en particulier de l'environnement international, et des comportements de prix et de revenus, devrait conduire à modérer la croissance des dépenses publiques, la prévision retenue pour chaque fonction collective, pour être moins élevée, n'en comporte pas moins un rythme de croissance encore ambitieux, puisqu'il correspond à une pro-

gression annuelle des équipements de 8 p. 100, d'un tiers supérieur à celui de la production.

De ces équipements, j'ai eu l'occasion de citer devant vous un certain nombre, auxquels s'attachent ce que j'ai appelé les « déclarations de priorité ». Il s'agit là de « noyaux durs » du Plan, que le Gouvernement s'engage à défendre à tout prix, même en cas de difficulté conjoncturelle. Les dépenses qui font l'objet d'une déclaration de priorité représentent plus de 25 milliards de francs 1970, soit environ 20 p. 100 de l'enveloppe globale. Il ne faudrait pas pour autant que de mauvais esprits me fassent dire qu'en cas de difficultés nous ne réaliserions que ces 20 p. 100. Il s'agit simplement de mettre l'accent sur les opérations auxquelles le Gouvernement attache, en tout état de cause, une importance prioritaire.

Vous trouverez en outre dans le Plan des références détaillées à six « programmes finalisés » qui représentent la double caractéristique de concerner des objectifs prioritaires et de décrire l'ensemble des moyens en crédits de fonctionnement, d'équipement, ou de mesures réglementaires qui s'y rattachent. Ils sont, certes, en nombre limité, mais leur importance est grande, car ils concrétisent l'introduction des techniques de la rationalisation des choix dans notre planification.

Avec l'action en faveur des personnes âgées, que je viens de citer nous touchons au troisième principe directeur du VI^e Plan, c'est-à-dire l'effort prioritaire de solidarité que le Gouvernement a décidé de promouvoir en faveur des catégories les plus défavorisées de notre population.

Le Gouvernement a accepté un rythme d'accroissement très élevé de la masse des prestations sociales. Il ne l'a pas fait sans avoir pesé mûrement l'implication de ce choix. En effet, il faut savoir que cela implique une certaine limitation de la croissance des revenus directs. Cela implique aussi un certain accroissement des charges supportées par le budget de l'Etat pour assurer le financement d'une partie de ces transferts. Cela implique enfin certaines orientations nécessaires pour répondre prioritairement aux besoins les plus urgents.

Parmi ces derniers figurent, en tout premier lieu, ceux des personnes âgées, en faveur desquelles l'affection, la reconnaissance et le devoir nous commandent de marquer un effort particulier de solidarité nationale. C'est un programme complet qui est prévu à leur intention puisqu'il comporte en même temps des actions correctrices d'effet immédiat, notamment en matière de revenus, et des actions à plus long terme s'inspirant du souci d'assurer leur intégration dans la vie sociale. Dans cette perspective, le programme proposé contient à la fois une politique de logement et d'équipement, le développement de services à domicile, une réforme du régime de l'invalidité, l'amélioration sensible des retraites du régime général et enfin, la revalorisation substantielle, année après année, du revenu minimum des personnes âgées.

C'est un effort du même type qui sera mené en faveur des handicapés...

M. Louis Vallon. Ah !

M. le président. Je voudrais insister sur le caractère très sérieux de ce débat et donner une indication que chacun comprendra : d'une part, il doit se dérouler sur une durée de vingt-neuf heures, contre vingt-sept il y a cinq ans, d'autre part, le rapporteur général n'était pas le même.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est un effort du même type qui sera mené en faveur des handicapés, vis-à-vis desquels la collectivité nationale n'avait consenti, jusqu'à présent, qu'un effort insuffisant.

Pour l'ensemble des handicapés, et surtout pour les jeunes, il s'agit de développer les actions de prévention, d'intensifier les actions d'éducation et de formation, d'accroître les capacités d'accueil des institutions de placement dans des établissements sanitaires pour les cas les plus graves.

Pour les handicapés adultes, c'est d'une politique d'ensemble de réinsertion qu'il s'agit. Outre les actions visant à la réadaptation fonctionnelle et à la rééducation professionnelle, deux mesures décisives sont proposées :

La première comporte l'instauration d'un revenu ne tenant compte que des ressources personnelles des intéressés ;

La seconde consiste à étendre à tous les handicapés adultes — le problème ne se posant pas pour les mineurs — le bénéfice de l'assurance maladie dans les mêmes conditions que pour les travailleurs actifs.

La réorientation des transferts sociaux intéressera enfin les familles, pour lesquelles le VI^e Plan prévoit un ensemble cohérent de mesures concrètes.

En premier lieu, le Gouvernement confirme sa volonté, déjà exprimée l'an dernier devant vous, d'assurer la garantie du pouvoir d'achat des prestations familiales distribuées à l'ensemble des familles. Mais, au-delà de cette garantie générale, le souci du Gouvernement est d'assurer, par des actions spé-

cifiques, une meilleure adaptation des aides accordées aux familles aux besoins nouveaux que l'évolution sociale et économique fait apparaître.

Ces besoins, ce sont ceux des familles dont les charges sont les plus lourdes, soit à cause de la faiblesse de leurs ressources, soit à cause de l'âge ou du nombre de leurs enfants. Ils sont nouveaux dans la mesure où le développement du travail féminin pose en termes inédits les problèmes liés au choix entre activité professionnelle et obligations familiales dans un nombre croissant de familles.

Ils ont conduit le Gouvernement à proposer, outre les mesures déjà arrêtées dans son programme du 22 juillet 1970, des mesures nouvelles supplémentaires en faveur des familles les moins favorisées et de celles qui ont les charges d'enfants les plus lourdes.

Au reste, les prestations familiales ne constituent qu'un élément de la politique familiale exposée dans le Plan. D'autres mesures sont énumérées dans l'annexe nouvelle concernant la politique familiale, introduite dans le Plan à la demande du conseil économique et social.

C'est toujours dans le même esprit que le VI^e Plan prévoit d'infléchir la distribution des revenus au profit des salaires les plus bas, par les progrès du S.M.I.C., conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 1970, et par l'achèvement, d'ici à 1975, du processus de mensualisation, dont nul, je le pense, ne peut sous-estimer l'importance majeure pour le monde du travail.

Le développement de cet effort de solidarité n'ira pas sans poser, pour la sécurité sociale, de difficiles problèmes de financement que le rapport sur les options avait déjà soulignés.

S'ajoutant aux autres facteurs d'accroissement des transferts — notamment l'évolution de la structure démographique et les progrès de la médecine — cet effort explique que les transferts sociaux s'accroîtront au rythme très élevé — et peut-être excessif penseront certains — de 45 à 46 p. 100 en cinq ans. Mais le Gouvernement a cru cependant devoir tirer les conséquences de l'attachement que les Français portent pour le plus grand nombre à leur système de couverture sociale. J'aurai d'ailleurs l'occasion de m'expliquer sur les problèmes d'équilibre que cela pose.

Parmi les orientations fondamentales du VI^e Plan, il en est une qui, vous le comprendrez aisément, me tient particulièrement à cœur, c'est celle de l'aménagement du territoire.

Elle correspond en effet à la nécessité de faire participer l'ensemble des régions à la croissance nationale, au désir d'améliorer le cadre de vie et de travail des individus dans les villes comme à la campagne, enfin et peut-être surtout, à la volonté d'anticipation du développement futur. Certes, il s'agit là d'une ambition à long terme, car l'harmonisation des rythmes de croissance, le rattrapage des retards les plus marqués, la mise en œuvre des équipements les plus porteurs d'avenir ne peuvent se réaliser sur la durée d'un seul plan. Mais c'est une raison supplémentaire pour fixer des options nettes, compatibles avec les autres objectifs du Plan, de façon à donner aux choix des pouvoirs publics et des particuliers, chaque fois que cela est possible, un éclairage régional.

D'ailleurs, c'est tout l'ensemble du Plan qui pourrait être examiné à cette lumière, notamment toute la politique d'équipements collectifs, puisque les prévisions du VI^e Plan en la matière sont régionalisées et que les 228 milliards de francs d'équipements inscrits dans le Plan vont se concrétiser au niveau régional, départemental et local en un grand nombre de projets précisés à l'occasion de l'élaboration des programmes régionaux de développement et d'équipement, des programmes de modernisation et d'équipement des grandes villes, voire des plans d'aménagement rural.

Certains d'entre vous, mesdames, messieurs, souhaiteront probablement obtenir des indications précises sur tel ou tel de ces projets. Mais il ne sera malheureusement pas possible de leur répondre au cours de ce débat, alors que la procédure de programmation régionale n'est pas encore achevée. Vous avez pu, je crois, vous rendre compte d'expérience que, pour la préparation du VI^e Plan, les instances régionales ont été associées, beaucoup mieux que par le passé, aux différentes phases des travaux ; pour la première fois, les conseils généraux ont également eu leur mot à dire.

Les esquisses régionales préparées l'an dernier par les régions ont pu être soigneusement étudiées par les instances nationales et elles ont pu l'être assez tôt pour qu'il en soit tenu compte dans le Plan. Je n'en veux pour preuve que l'effort important qui est prévu dans le Plan en ce qui concerne le développement urbain et qui répond directement à l'accent mis sur ce problème dans la plupart des régions.

Mais ce n'est qu'après le vote du Plan que seront arrêtés, de manière définitive, les montants des enveloppes financières des équipements déconcentrés de chaque région. A partir de

ces indications, les régions, utilisant les esquisses qu'elles ont élaborées, mettront au point les programmes régionaux définitifs qui serviront de base à l'élaboration des budgets annuels.

C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas dans le VI^e Plan la description de chacune des actions qui devront être entreprises au cours des cinq années à venir, dans chaque région, mais seulement les grandes orientations de notre politique d'aménagement du territoire et les moyens principaux de cette politique, notamment les principes qui guideront la réforme des aides régionales.

Je m'en tiendrai donc aux quatre grands groupes d'actions prioritaires contenues dans le Plan lui-même.

Le premier groupe d'actions a pour but de maintenir un certain équilibre de croissance entre la région parisienne et le reste de la France. Cette politique n'est pas nouvelle puisqu'elle guide depuis plus de quinze ans les décisions des pouvoirs publics en matière de décentralisation industrielle et, depuis peu, en matière de décentralisation tertiaire. La croissance de la région parisienne devra être limitée, notamment en matière industrielle. Le développement industriel de la province devra permettre d'y créer la quasi-totalité des 250.000 emplois industriels nouveaux prévus dans le VI^e Plan. A cet objectif répondent l'amélioration du régime des aides à l'industrialisation, la promotion des activités tertiaires et des centres de décision dans les métropoles d'équilibre et dans les capitales régionales.

D'autres actions correspondent à l'objectif, déjà inscrit dans le V^e Plan, du développement prioritaire des régions de l'Ouest, de l'Ouest pris au sens large, car en réalité certains départements du Centre sont aussi concernés. Plus encore que de l'application du régime des aides, c'est de la mise en place de grandes infrastructures de transport et de la réalisation d'équipements d'accueil de l'industrie que nous attendons l'amélioration de la situation. Un effort particulier sera mené pour assurer la conversion rurale de ces régions où ont déjà été menées avec succès les politiques de rénovation rurale.

Préoccupante apparaît, à l'heure actuelle, la situation des régions frontalières au nord et à l'est de notre pays. Certaines de ces régions, d'industrialisation ancienne, confrontées au dynamisme des régions étrangères voisines, ont connu dans l'ensemble français un affaiblissement relatif de leur fonction économique, qui s'est exprimé par un recul de l'emploi industriel et par des difficultés majeures pour les industries extractives, la sidérurgie et les textiles. Cependant, et grâce aux aides spécifiques à la conversion industrielle attribuées depuis deux ans, leur situation s'est améliorée. Il faut au cours du VI^e Plan assurer un renversement complet des tendances passées et, pour cela, consolider les métropoles d'équilibre de ces régions, améliorer considérablement leurs infrastructures de transport, créer des zones industrielles, poursuivre la politique de conversion, grâce notamment à l'accueil d'industries des secteurs de la mécanique, de la construction automobile et de la chimie.

Le quatrième groupe d'action prioritaire concerne l'aménagement des régions les plus denses et les plus développées du pays, c'est-à-dire essentiellement la région parisienne et la basse Seine, le Sud-Est rhodanien, la région marseillaise et ses prolongements à l'Est et à l'Ouest, qui constitueront encore, et pour longtemps probablement, les supports essentiels de la croissance française. Est-ce à dire que nous les « privilégions », comme on nous l'a reproché ? Absolument pas ; il s'agit ici beaucoup plus d'aménagement de la croissance que d'entraînement.

Dans ces régions, certes à des degrés divers, les méfaits de la congestion des activités se font sentir. Il est donc indispensable d'y canaliser le développement urbain, notamment par la création de villes nouvelles, d'y améliorer le système des transports et notamment des transports collectifs, enfin de mieux répartir la croissance industrielle, grâce au desserrement des industries dans la région parisienne, au redéploiement des activités dans la région lyonnaise, au rééquilibrage de la croissance sur l'ensemble de la façade méditerranéenne.

Restent enfin les zones rurales. L'expérience menée dans les zones de rénovation rurale sera poursuivie et renforcée au cours du VI^e Plan.

Mais, plus généralement, une politique de conversion rurale sera menée dans l'ensemble des régions où la modernisation de l'agriculture devra s'accompagner de l'entrée dans les autres secteurs d'un grand nombre de jeunes issus du milieu agricole. Nous attacherons un prix exceptionnel à ce que cette « conversion » se fasse dans les meilleures conditions, grâce notamment à l'amélioration de la formation et de l'accueil, et qu'elle corresponde à une véritable promotion humaine.

Telles sont les lignes essentielles de la politique d'aménagement du territoire qui vous est proposée. Pour réussir, elle implique des choix rigoureux, une volonté assurée à tous les niveaux, une meilleure liaison que par le passé entre les différents organismes intéressés.

C'est de l'harmonisation de programmes régionaux au plan national que découlera tout naturellement la réalisation dans de bonnes conditions des uns et de l'autre. La même étroite coordination devra être réalisée au niveau départemental et municipal de façon que la conjugaison des ambitions, des efforts et des crédits assure au meilleur coût la rapidité d'exécution des programmes. Le Gouvernement — vous le savez — a déjà accompli un effort de déconcentration qui permet de mieux définir les responsabilités tant pour la programmation du Plan que pour l'exécution des budgets. Cet effort devra être poursuivi en liaison étroite avec les collectivités locales.

Si je regrette d'avoir été plus long que je ne le souhaitais dans la présentation des objectifs et des actions du VI^e Plan, je crois cependant que le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire se devait, sur une telle question, d'être suffisamment précis. Il y avait là pour moi un devoir. J'ai déjà parlé huit heures devant les commissions et répondu à plus d'une centaine de questions. Je ne voulais pas revenir sur certains aspects pourtant particulièrement importants. Mais même l'essentiel m'obligeait à un développement qui, pour le déroulement même de ce débat, se devait d'être assez complet.

Et j'en viens à la question que chacun m'a posée, me pose et me posera, et à laquelle je ne peux répondre de trente-six façons. Ces objectifs, pour ambitieux qu'ils soient, sont-ils à notre portée ?

Les aléas internationaux, notamment sur le plan européen, ne risquent-ils pas de rendre caduques les perspectives du VI^e Plan ? L'objectif concernant les prix et l'équilibre extérieur, n'est-il pas irréaliste ? Le VI^e Plan est-il financé ? L'équilibre des finances publiques et de la sécurité sociale sera-t-il vraiment réalisé ?

Ces questions, primordiales pour la réalisation du Plan, je vous dirai franchement que nous nous les sommes posées à nous-mêmes, lors de l'élaboration du Plan. Et c'est parce que nous nous les sommes posées que je puis aujourd'hui vous dire ma conviction profonde : ces objectifs, nous pouvons les atteindre.

Mais permettez-moi de m'arrêter quelque peu aux questions que vous vous posez, car elles méritent assurément d'être examinées, ne serait-ce que pour combler les lacunes que votre rapporteur général a cru percevoir dans le texte du Plan.

Le Plan a-t-il suffisamment tenu compte de l'environnement international, notamment européen ?

C'est un fait, il a été reproché au Plan de ne pas comporter suffisamment de références à la Communauté économique européenne. Peut-être, effectivement, avons-nous eu tort de ne pas suffisamment expliciter ce qui est, en réalité, présent à chaque endroit du rapport. Mais n'oublions pas — et nous l'avons écrit dans le Plan — que c'est l'ouverture sur l'extérieur, et particulièrement les perspectives d'approfondissement et d'élargissement du Marché commun qui constituent le cadre général du VI^e Plan : c'est en fonction de cette option fondamentale que se définit l'ensemble du Plan.

En outre, toutes les hypothèses d'environnement international sur lesquelles est bâti le VI^e Plan proviennent, pour l'essentiel, des travaux effectués à Bruxelles. Les politiques spécifiques à certains secteurs essentiels de l'économie, comme l'agriculture, les transports, l'énergie ont été définies en tenant compte des orientations des politiques communes correspondantes. D'ailleurs, ces politiques communes n'intéressent plus seulement les divers secteurs économiques, mais aussi les aspects régionaux, et plus récemment encore, le développement social, avec la création d'un comité de politique sociale chargé d'étudier l'harmonisation des politiques sociales des Etats membres de la Communauté.

Enfin, n'oublions pas que le VI^e Plan est le premier plan à avoir été élaboré dans le cadre d'un programme établi par le comité européen de politique économique à moyen terme, dont M. le commissaire général du Plan est le vice-président. Une préoccupation essentielle de ce troisième programme, établi pour la période 1971-1975, consiste précisément en une réflexion sur le problème de comptabilité des évolutions économiques des pays membres. La préparation du VI^e Plan a largement tenu compte de ces réflexions. Et s'il n'a pas pris en compte de façon systématique les conséquences de l'élargissement de la Communauté, auquel le Gouvernement français vient de donner l'impulsion décisive que l'on sait, c'est, d'une part, parce qu'il est difficile de préjuger le résultat des négociations en cours, d'autre part, parce qu'en tout état de cause, les effets de cet élargissement ne se feront pleinement sentir sur notre évolution économique qu'au-delà du terme du VI^e Plan.

En ce qui concerne les contrecoups d'une crise monétaire, je remarquerai tout d'abord que nous sommes protégés par le contrôle des changes, contrôle dont les inconvénients sont tempérés par les contrats passés avec les firmes qui mènent d'importants programmes d'expansion à l'étranger.

Bien entendu, le développement du Marché commun n'est pas compatible avec un système monétaire dont l'aléa serait la caracté-

téristique dominante. C'est pourquoi il est essentiel que les monnaies européennes reviennent le plus tôt possible à un régime de parité fixe.

L'hypothèse de prix, et donc de commerce extérieur, contenue dans le VI^e Plan, n'est-elle pas, avez-vous demandé, irréaliste ?

Je ne vous cacherais pas que l'évolution des prix est effectivement une de nos inquiétudes à tous. Il est certain que tous les équilibres, notamment l'équilibre financier et l'équilibre extérieur, n'ont de chances d'être réalisés que si la stabilité des prix et des revenus est convenablement assurée.

A cet égard, les préoccupations exprimées par vos rapporteurs méritent toute notre attention.

Moi aussi, je ne peux manquer de regretter, à ce propos, que, faute d'un large accord, nous ayons dû renoncer à définir une politique concertée à moyen terme des revenus. Mais pour être efficace, l'insertion dans le Plan d'une politique des revenus suppose un minimum d'accord entre les intéressés dont je dois constater qu'il fait défaut dans l'état actuel de notre société, ce qui tend à prouver que chacun ne se rend pas encore assez compte de l'importance de l'enjeu.

Nous voulons une politique de concertation, nous voulons une politique contractuelle. Pour la réaliser, il nous faudra réussir à adapter les esprits aux réalités du monde moderne : une meilleure diffusion de l'information, une meilleure appréciation des informations, qui demande en réalité une formation plus évoluée, une prise de conscience, et pour chacun — Gouvernement, patronat et syndicats — la volonté d'appréhender avec maturité ses propres responsabilités.

Or, l'évolution actuellement constatée des prix et des revenus ne laisse pas d'être préoccupante, et je me dois de dire clairement à tous les membres de cette Assemblée que, si une attitude plus raisonnable ne parvenait pas à prévaloir chez tous les partenaires économiques et sociaux, les objectifs d'équilibre extérieur, de croissance et de plein emploi seraient infiniment plus difficiles à atteindre.

Mais l'absence d'une politique à moyen terme et concertée des revenus et des prix, si elle conduit à viser des objectifs de croissance et de répartition moins ambitieux, ne signifie pas l'absence d'une politique active au jour le jour dans le domaine des prix. Le VI^e Plan a essayé d'en définir les principes : développement de la concurrence par la levée des blocages structurels, mise à jour des règles de la concurrence, information et participation du consommateur, politiques de prix spécifiques dans les secteurs soumis ou non soumis à la concurrence internationale.

Certes, la mise en œuvre de cette politique des prix risque d'être contrariée, vous l'avez bien senti, par la persistance des tensions inflationnistes internationales. L'objectif à atteindre n'est pas tant de satisfaire à une norme d'évolution d'une précision illusoire que de rester dans des limites raisonnables et surtout en bonne position par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. Or si un tel objectif pouvait paraître hier hors de portée, il semble aujourd'hui qu'il ne le soit plus. Les comportements en matière de prix et de revenus dans les pays occidentaux se sont quelque peu rapprochés et si nous savons tirer parti de la situation, si nous savons revenir à des ordres de grandeur raisonnables, ordres de grandeur que nous avons déjà vu tenir dans le passé, nous avons enfin la chance de pouvoir réaliser un développement équilibré.

S'agissant de l'équilibre extérieur, la politique du VI^e Plan est certes ambitieuse, puisqu'il s'agit de modifier la façon dont traditionnellement était équilibrée notre balance des paiements. Jusqu'à présent, un excédent commercial peu élevé était souvent compensé par un excédent des entrées de capitaux à long terme.

Désormais, c'est de l'existence des réseaux de vente ou de transformation stable à l'étranger, donc, d'exportations de capitaux à long terme, que dépend l'accroissement durable de la capacité exportatrice de nos firmes. Cela dit, les perspectives d'exportation qui sont associées au Plan ne marquent pas toutefois une rupture de rythme par rapport aux évolutions passées et ne sont donc pas hors de notre portée.

Est-il besoin d'ajouter que la reconstitution du niveau de réserves jugé nécessaire par le rapport sur les options est, dès maintenant, effective ?

Troisième question, le financement des investissements est-il vraiment assuré dans le VI^e Plan ?

Votre commission des finances s'est, à juste titre, préoccupée de savoir si le financement des investissements était réellement assuré dans le VI^e Plan, en particulier s'il était possible de mobiliser une épargne suffisante et de l'affecter aux emplois jugés prioritaires.

Je conviens volontiers que le financement du Plan ne pourra être réalisé sans de réels efforts. J'ajoute que, s'il en est ainsi, c'est parce que nous avons choisi, ainsi que je l'ai montré, des objectifs franchement ambitieux en ce qui concerne à la fois

l'investissement productif, le logement, les équipements collectifs et aussi les prestations sociales.

Mais constater que le financement du Plan nécessitera des efforts ne signifie pas pour autant que le Plan n'est pas financé. Pour donner la mesure exacte de ces efforts, je rappelle qu'ils impliquent une épargne des ménages dépassant 16 p. 100 de leur revenu disponible et un taux d'épargne national supérieur à 30 p. 100 de la production intérieure brute.

Ce sont là des efforts d'épargne sans aucun doute très importants, notamment par rapport à la tendance observée au cours du plan précédent. Mais ils ne sont pas hors d'atteinte, puisque aussi bien nous les avons réalisés dans des circonstances un peu exceptionnelles, il est vrai, au cours des toutes dernières années. Il s'agit de poursuivre, en effet, au même rythme, pendant cinq ans, ce qui n'est pas peu de chose — car la persévérance est difficile — mais certes pas au-dessus de nos forces.

Pour y parvenir, des mesures sont présentées dans le Plan que nous avons étudiées avec un soin tout particulier, notamment avec le concours du comité du financement et l'intergroupe du financement de l'industrie, qu'il s'agisse d'encourager l'épargne ou d'améliorer le fonctionnement des circuits financiers. Vous trouverez l'énoncé de ces mesures dans le rapport général et dans ses annexes. Il va de soi que si l'ensemble des mesures proposées devait se révéler insuffisant, il faudrait, en cours de Plan, en prendre d'autres, qui ont, dès maintenant, été étudiées par le comité du financement du VI^e Plan.

Une dernière inquiétude s'est enfin exprimée, en particulier dans vos commissions, quant aux chances de réalisation du Plan : l'équilibre des finances publiques et de la sécurité sociale sera-t-il vraiment réalisé ?

L'équilibre des finances publiques est, à coup sûr, difficile à réaliser, eu égard aux normes que nous nous sommes fixées en matière de pression fiscale et à l'ambition de nos objectifs en matière d'équipements collectifs. Mais je voudrais faire remarquer que, pour la première fois, dans le VI^e Plan, les perspectives globales en matière de finances publiques sont assorties d'indications précises sur les infléchissements qui devraient marquer l'évolution à moyen terme de la structure des dépenses publiques.

C'est la première fois également que les domaines dans lesquels doivent s'exercer ces actions sont définis avec autant de précision : politique de recrutement des fonctionnaires, politique des entreprises publiques, politique de l'éducation, du logement, de l'industrie aéronautique, de soutien des prix agricoles, de rationalisation des choix budgétaires sont explicitement cités dans le Plan. Chacune de ces indications n'a été retenue qu'après une analyse profonde et détaillée des données des problèmes. Celles-ci sont maintenant bien connues ; les points sur lesquels doivent porter les efforts le sont également. La réussite sera fonction de la volonté manifestée à chaque occasion, et en particulier au moment du vote des budgets annuels, par le Gouvernement et le Parlement, de mettre en pratique ces politiques.

Il reste que si des écarts importants intervenaient par rapport à ces normes, il faudrait arbitrer de nouveau entre la réalisation de certains objectifs et le maintien du principe de stabilisation de la pression fiscale ou parafiscale : ce serait alors à coup sûr un des thèmes importants du réexamen du Plan à mi-parcours, comme il a été convenu.

Le problème des finances locales a également retenu l'attention de nombre d'entre vous — et je ne saurais certes pas vous le reprocher !

Les collectivités locales pourront-elles, vous êtes-vous demandé, financer les équipements qui vont leur incomber au cours des cinq prochaines années ? Etant entendu que les collectivités locales auront en 1975 la maîtrise d'ouvrage de 43 p. 100 environ — et non les deux tiers comme l'affirment certains — des équipements collectifs du pays, un compte prospectif des collectivités a été préparé par l'intergroupe des finances locales, qui a réuni, au commissariat général du Plan, élus et fonctionnaires. Compte tenu des choix effectués sur la croissance des équipements collectifs dans le pays au cours du VI^e Plan, et en retenant une hypothèse de répartition constante des maîtrises d'ouvrage entre l'Etat et les collectivités locales, il apparaît que ce compte est en équilibre. Cela, d'une part, grâce à une croissance des subventions de l'Etat plus rapide qu'au cours des années récentes — 9,9 p. 100 contre 6,6 p. 100 de croissance au cours du V^e Plan — d'autre part, grâce à la progression attendue du versement représentatif de la taxe sur les salaires. De sorte que les perspectives actuelles d'investissement des collectivités locales sont compatibles avec la stabilisation globale de la pression fiscale locale, au cours du VI^e Plan, au niveau de 1970, c'est-à-dire à 2,5 p. 100 de la P. I. B. pour la fiscalité directe. Sans doute, il s'agit là d'une prévision moyenne qui n'exclut pas certaines difficultés pour les communes en voie de développement rapide, difficultés auxquelles le Gouvernement s'applique à apporter des remèdes. Dans ces conditions, la part des emprunts dans le financement des équipements locaux pourrait même diminuer légèrement au profit de l'autofinancement.

Enfin, parmi les problèmes nombreux et importants examinés par votre commission des affaires sociales, un des plus fondamentaux est celui qui est posé par le financement de la sécurité sociale. C'est un fait que les transferts sociaux s'accroîtront au rythme très élevé de 45 à 46 p. 100 en cinq ans.

Sans doute plusieurs d'entre vous auront été étonnés de lire dans le Plan que l'on devait s'attendre pour 1975 à un déficit de la sécurité sociale de 18 milliards de francs sans trouver d'indication sur les moyens que les pouvoirs publics entendaient mettre en œuvre pour le résorber. Je crois nécessaire de m'expliquer clairement sur ce point. Que signifie donc ce chiffre de 18 milliards de francs ? Il illustre l'écart qui pourrait apparaître entre les recettes et les dépenses si les dépenses augmentaient sans qu'intervienne aucune mesure d'ajustement.

Dès maintenant, le Plan, qui a mis en évidence les problèmes posés, donne des indications sur la manière dont ce déficit sera financé.

Il comporte un programme d'action visant à diminuer de 4 milliards de francs le montant des dépenses d'assurance maladie.

La prévision, d'autre part, ne tient pas compte de l'augmentation prévisible, à législation constante, des concours de l'Etat aux régimes spéciaux, laquelle aura probablement pour effet de diminuer cet écart global d'un montant non négligeable.

Pour le reste, il est très difficile de prévoir, cinq ans à l'avance, l'évolution des dépenses de prestations sociales, et plus encore, de mesurer l'ampleur exacte de l'écart susceptible d'apparaître entre les dépenses et les recettes susceptibles de les couvrir. La planification des prestations sociales est encore rendue plus difficile par la multiplicité des régimes de couverture des risques sociaux, certains statutaires, d'autres purement conventionnels, avec des possibilités très inégales d'intervention de la puissance publique à l'égard de chacun d'entre eux. Si l'on ajoute à cela la très grande sensibilité des recettes aux aléas de la conjoncture économique, ce qui peut se traduire par des fluctuations importantes par rapport aux hypothèses d'une programmation quinquennale, on comprendra que la meilleure procédure pour régler ces problèmes nous a paru être le rendez-vous annuel posé par la loi du 31 juillet 1968 : ce rendez-vous offrirait au Parlement l'occasion d'examiner chaque année la situation et de prendre les mesures qui seraient, le cas échéant, nécessaires.

Voilà les réponses que j'ai eu devoir apporter à certaines des inquiétudes qui ont pu s'exprimer ici.

Mais qu'il existe dès maintenant des incertitudes, c'est évident. Ces incertitudes, le Plan, dont la préparation a mis en lumière les difficultés qui nous attendent, ne les dissimule nullement : la poussée sur les prix et les revenus reste vive et l'inflation mondiale n'est pas maîtrisée ; la modernisation de notre appareil de production et de commercialisation se heurte à des résistances compréhensibles ; le maintien de l'équilibre des finances publiques exigera des choix rigoureux, à n'en pas douter. Mais n'est-ce pas précisément le rôle du Plan que de trouver des remèdes à ces difficultés ?

En outre, si certains des objectifs du Plan vous ont semblé difficiles à atteindre, si le financement du Plan a pu vous paraître tendu, si l'objectif d'excédent commercial vous a paru incertain, c'est parce que nous avons volontairement fixé des objectifs qui sont toujours à la limite supérieure de ce qui peut être fait. Mais, ainsi que l'a souligné devant vous M. le Premier ministre, ils ne sont jamais hors d'atteinte, et j'espère vous avoir montré qu'ils sont, chaque fois que c'est possible, assortis de l'indication des moyens prévus pour les atteindre.

Mieux encore, ces objectifs, nous sommes dès à présent en train — ou en passe — de les réaliser. Il en est ainsi, notamment, en matière de croissance économique et d'industrialisation. L'économie française est dès à présent dans la ligne du Plan. Ainsi, notre production industrielle se développe en ce moment même rythme annuel de 7,5 p. 100 par an, qui est précisément celui visé par le Plan. Il s'agit donc moins de changer de rythme que de poursuivre l'effort que nous accomplissons. De la même manière, les programmes et les politiques du Plan, le Gouvernement est également en train de les mettre en œuvre. Formation professionnelle et enseignement technique, logement, transports urbains, réforme communale, tous les textes que vous avez discutés et votés au cours de cette session, non seulement sont dans le droit fil du Plan, mais constituent le Plan même en train d'être réalisé. Quant au budget de 1972, M. le Premier ministre vient de le rappeler, il sera conforme à ce qui est nécessaire pour que le Plan soit réalisé en ce qui concerne les équipements collectifs. Mais le Plan n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement, il est l'affaire de tous les Français. Il appartient aux entreprises de chercher inlassablement à se moderniser, à acquérir le sens dynamique de l'exportation. Il appartient aux administrations de se réformer et d'introduire plus d'efficacité et de simplicité dans leur fonctionnement. Il appartient à chacun

d'accepter, dans les domaines du travail, des prix, de l'épargne, des revenus, les efforts et les disciplines qui, seuls, permettront de dégager les ressources nécessaires à leur mieux-être. Il appartient à tous, par-delà les divergences idéologiques et les conflits d'intérêts, de conjuguer leurs efforts autour de ce projet d'intérêt commun.

Le VI^e Plan ne résoudra certes pas tous les problèmes qui se posent au pays ; il ne permettra pas de satisfaire tous les besoins qui s'expriment. Mais, s'il est réalisé, il fera accomplir à la France un grand pas sur la voie du développement, et aux Français une importante étape sur la voie du progrès social.

Le Gouvernement, pour sa part, est décidé à faire — il vous le montre dès maintenant — tout ce qui dépend de lui pour que le Plan soit réalisé. A vous, membres de l'Assemblée nationale, et à travers vous, à tous les Français, de s'unir avec lui pour réussir, dans l'intérêt de tous, cette grande œuvre nationale, le Plan, qui n'est autre, ainsi que l'a dit M. le Président de la République, que « l'engagement solennel de la nation envers elle-même ». (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Mes chers collègues, le groupe parlementaire de l'Union des démocrates pour la République a examiné longuement le VI^e Plan, tel qu'il ressort des travaux remarquables du commissariat général et tel qu'il a été présenté cet après-midi par M. le Premier ministre et, à l'instant, par M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Il a chargé certains de ses membres de présenter les observations qu'il lui est apparu nécessaire de formuler. Pour ma part — cela ne saurait vous étonner — je m'efforcerais de le faire dans le domaine social. Toutefois, comme il est évidemment impossible de séparer le domaine économique du domaine social, je me garderai de négliger les remarques qui s'imposent sur l'option fondamentale du VI^e Plan : l'industrialisation et les prévisions d'emploi et de formation qui en découlent.

J'aborderai ensuite, dans le domaine purement social, les aspects relatifs aux personnes âgées, aux handicapés, à la santé, à l'action sociale et à la politique familiale.

Je m'étendrai enfin sur deux points qui paraissent essentiels à mon groupe : d'une part, la procédure de révision et d'adaptation du VI^e Plan, telle qu'elle est formulée au paragraphe IV de la conclusion du rapport général, et d'autre part, la politique de négociation des salaires et des conditions de travail.

Avant d'aborder l'essentiel de mon exposé, je dirai combien nous avons été sensibles à la présentation générale du VI^e Plan, présentation qui a réduit au minimum la part des chiffres. Ainsi apparaissent mieux les grandes lignes du Plan et les grands objectifs qu'il trace, lignes et objectifs sur lesquels notre groupe tient à manifester tout de suite son accord général.

Il souhaite que, tout au long de l'exécution du Plan, le Gouvernement ne cesse de rappeler aux Français les buts poursuivis par le Plan et l'état de son exécution afin d'entretenir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, avec tous les moyens d'information écrite et audiovisuelle, l'intérêt qui s'attache au Plan pour tous les citoyens. Car c'est bien, en dernière analyse, du concours et du travail de toutes les catégories économiques et sociales que dépendent la réussite du Plan et, par conséquent, l'amélioration du niveau de vie de tous les citoyens. Que le Gouvernement ne l'oublie pas et qu'il fasse un effort permanent d'information à ce sujet. Tel est le premier vœu formulé par le groupe parlementaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

S'agissant de l'emploi, mon groupe se déclare entièrement d'accord avec la priorité fondamentale donnée à l'industrialisation et, par conséquent, avec les prévisions d'équilibre de l'emploi qui tendent à une expansion vigoureuse de l'emploi industriel et à un ralentissement des créations d'emploi dans le secteur tertiaire.

Il croit devoir présenter à ce sujet les remarques suivantes. D'une part, il est nécessaire d'exprimer mieux, et plus précisément que ne le fait le chapitre I, paragraphe 2, de l'introduction du rapport général, que l'industrialisation accélérée, si elle est nécessaire, si elle est la condition fondamentale des progrès que doit réaliser notre pays, n'est qu'un moyen, la fin étant, en tout état de cause, le progrès social.

M. Charles Bignon. Très bien !

M. Christian Poncelet. Les Français ne recherchent pas la puissance économique pour elle-même, mais ils sont convaincus cependant — et mon groupe tient à marquer qu'il est d'accord avec eux — que la recherche du progrès social, de la justice, de l'équité sociale, est le véritable mobile et le but de l'expansion économique.

D'autre part, la création de 250.000 emplois industriels n'est possible et n'a de sens que si un effort extraordinaire de for-

mation professionnelle est accompli. Aussi mon groupe se félicite-t-il que le Gouvernement ait largement engagé, au cours du V^e Plan, cet effort. La création et le développement de l'agence nationale pour l'emploi, accompagnés d'une refonte de la formation professionnelle, sont des mesures très positives. Il faut que cet effort soit accentué et développé. Il convient de souligner, pour s'en réjouir d'ailleurs, que les derniers projets que nous avons votés tout récemment à ce sujet accentuent la marche dans cette direction.

Mais notre effort ne produira à plein les résultats qui en sont attendus que si, d'une part, la formation de l'éventail des rémunérations donne à l'esprit industriel la place qui lui revient, c'est-à-dire la première, et si, d'autre part, l'évolution des conditions de travail, sur lesquelles je reviendrai plus loin, est satisfaisante.

Qu'il me soit, à cette occasion, permis de rendre un hommage particulier aux ouvriers français: je rappelle qu'ils font prime, en Allemagne comme en Belgique, par leurs capacités intellectuelles et techniques et leur probité professionnelle. Il est de mode, dans certains milieux, de les dénigrer. Nous savons que ces campagnes ne reposent sur rien, qu'elles sont contraires à la vérité. Le jugement de nos concurrents allemands et belges constitue à cet égard une preuve que je tenais à rappeler ici. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

La finalité technique de l'emploi, c'est le plein emploi. La mise en place de nouvelles procédures d'alerte dans ce domaine marque un progrès certain. Elle permettra de contribuer à résorber un chômage qui, contrairement aux allégations intéressées des uns et des autres trop souvent répandues, est essentiellement technologique, donc justiciable de la formation professionnelle, ou dû aux conditions d'âge qui rendent difficile ou impossible le reclassement normal des travailleurs en fin de carrière.

Sur ce dernier point, la solution réside incontestablement — j'y reviendrai d'ailleurs plus loin — dans une modification de l'âge de la retraite. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Enfin, un effort particulier de formation doit être consenti en faveur des femmes qui cherchent un emploi dans l'industrie. Là encore, cet effort technique doit se doubler de mesures sociales en faveur de la famille.

Dans le domaine de la protection sociale, nous marquons notre accord profond sur les priorités dégagées dans le VI^e Plan en faveur des personnes âgées, des handicapés aussi bien allocataires que pensionnés.

En ce qui concerne les personnes âgées, il est, d'une part, indispensable, monsieur le ministre, de dépasser le premier but que s'est fixé le Gouvernement. Il faut aller au-delà de la moitié du S. M. I. C., mesure prévue pour 1972; d'autre part, les équipements et services sociaux mis à leur disposition doivent être développés au maximum.

Mais les problèmes les plus immédiats sont ceux de l'abaissement de l'âge de la retraite et d'une augmentation des pensions. Sur ces problèmes, le groupe auquel j'appartiens a adopté une position très claire lors du débat sur le vote de la motion de censure le 20 avril dernier.

Considérant comme souhaitable certes, mais comme insupportable pour l'économie française, donc pour le progrès social, la mise en vigueur immédiate d'un abaissement généralisé et brutal de l'âge de la retraite, le groupe de l'union des démocrates pour la République, suivant les conclusions formulées par son groupe d'études spécialisé « Affaires sanitaires et sociales » a demandé que soient cependant prises en considération les propositions qu'il a déposées depuis longtemps, relatives à la prise en compte des années de cotisations au-delà de la trentième, à la double liquidation de la retraite, à la prise en compte des dix meilleures années au lieu des dix dernières.

Il vient, du reste, de déposer une proposition de loi modifiant l'ensemble des dispositions du code de la sécurité sociale relatives à la retraite. Ce nouveau texte, qui constitue une synthèse des propositions de loi que je viens de rappeler, prévoit un abaissement progressif de l'âge de la retraite étalé sur une période suffisamment longue pour être compatible avec les possibilités économiques. Mais il permet l'application prochaine de deux mesures préparatoires à cet abaissement. Il concerne, comme je l'ai moi-même indiqué dans une proposition de loi, les femmes ayant élevé des enfants et assurées depuis trente ans, qui pourraient prendre leur retraite à taux plein à soixante ans, et les assurés cotisant depuis plus de trente ans et victimes des fusions ou de concentrations d'entreprises, qui pourraient, eux aussi, prendre leur retraite dès l'âge de soixante ans. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Voilà deux étapes que nous pourrions franchir et qui démontreraient à l'évidence la politique sociale du Gouvernement, dont nous ne doutons pas.

Le groupe parlementaire de l'union des démocrates pour la République insiste vivement pour que les femmes et les victimes de fusions d'entreprises bénéficient de ces dispositions, dès le 1^{er} janvier 1972 si cela est possible. Le coût de ces mesures est faible, mais leur portée sociale est très grande. Nous faisons confiance, monsieur le ministre, à votre sentiment de justice sociale et saluons par avance les mesures que prendra le Gouvernement en ce domaine. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le Gouvernement a déjà manifesté sa volonté d'aider les handicapés d'une manière générale et efficace. Nous vous en remercions au nom de toutes les familles durement frappées par les handicaps de leurs enfants. Nous savons que le VI^e Plan poursuivra et élargira ces premières mesures. La véritable justice sociale passe d'abord par l'amélioration de la condition des plus faibles.

J'examinerai maintenant très rapidement les problèmes de la santé. Par la réforme hospitalière, par la convention nationale des médecins, vous avez déjà permis que soient mises en œuvre, au cours du VI^e Plan, des mesures efficaces de compression des dépenses et de contrôle rationnel de ces dépenses.

Les autres mesures que vous avez inscrites au Plan ont notre entière approbation. Elles sont du reste, pour la plupart, le développement de la réforme hospitalière que le Parlement s'honore d'avoir votée tout récemment.

Nous vous rappelons, monsieur le ministre, qu'il conviendra d'étudier, au cours du VI^e Plan, les mesures de réorganisation générale d'une protection sociale qui devrait devenir unique pour permettre l'épanouissement de la solidarité nationale, si souvent évoquée. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Charles Bignon. Très bien !

M. Christian Poncelet. Notre proposition de loi à ce sujet peut vous fournir, monsieur le ministre, la base, que nous estimons bonne, de travaux qui devraient être achevés avant la fin du VI^e Plan, par exemple.

La politique familiale, en revanche, préoccupe sérieusement notre groupe. Il se demande, non sans une certaine anxiété, d'abord si les mesures envisagées permettront d'enrayer la chute brutale de la natalité observée dès 1962, et de favoriser une nouvelle poussée démographique souhaitable. Il s'agit là d'une question essentielle pour notre pays.

Ces mesures sont-elles suffisantes pour permettre, par ailleurs, à la main-d'œuvre féminine de s'engager, comme elle le souhaite, dans le circuit économique ? Enfin, les familles les plus lourdement chargées recevront-elles une aide accrue ?

J'appelle tout particulièrement votre attention sur ces points et vous demande de compléter progressivement les mesures prévues afin de donner à la famille une priorité sociale majeure.

Notre groupe a été particulièrement sensible aux procédures d'adaptation et de révision définies dans la conclusion du rapport général du VI^e Plan. Annuellement, à l'occasion du débat sur la loi de finances, le contenu de certains programmes, l'ordre des priorités à l'intérieur d'un secteur pourront être modifiés. C'est bien.

En outre, à mi-course du Plan, et toujours à l'occasion de la loi de finances, une révision des objectifs pourra être nécessaire. Compte tenu du flux exceptionnellement élevé des investissements en 1970 et de leur maintien à un rythme aussi élevé en 1971, de l'élargissement lent mais constant de nos exportations, de la stricte politique budgétaire suivie par le Gouvernement, nous sommes confiants dans la réalisation du VI^e Plan et nous estimons que le taux de croissance prévu peut être atteint, voire dépassé.

Il nous paraît donc raisonnable de penser que, à l'occasion de chaque loi de finances, on pourrait constater l'existence d'un « bonus » non négligeable. S'il devait en être ainsi, il y aurait évidemment lieu de procéder aux rajustements prévus. Ainsi, par exemple, à l'intérieur des finalités essentielles du développement, la part de la famille, que j'évoquais il y a un instant, pourrait être accrue.

De même que, pour la première fois, l'aspect humain du Plan a été nettement dégagé par le rapport général et les annexes, de même la procédure de révision est, pour la première fois, aussi nettement prévue.

Il y a là, pour les actifs de toutes les catégories économiques et sociales, un encouragement précieux: c'est grâce à eux, en définitive, que les objectifs pourront être atteints ou dépassés. Mais c'est à eux que ce mieux pourra et devra profiter.

Tous les facteurs économiques favorables que je viens de rappeler peuvent être remis en cause, certes, par le dérapage des prix dont a parlé en termes excellents, cet après-midi, le rapporteur général.

La principale cause de ce dérapage tient aux coûts alourdis par une accélération des hausses de rémunération. Là réside le seul danger qui puisse remettre en cause le VI^e Plan.

A cet égard, monsieur le ministre, je dois rappeler ce que j'avais essayé de montrer dans mon intervention du 20 avril dernier. Pour une très large part, les branches riches de l'économie acceptent des revendications parfois déraisonnables et entraînent à leur suite les branches moins favorisées qui sont, malgré elles, contraintes de subir des exigences disproportionnées avec leurs progrès de productivité, voire leur nature propre.

C'est là un des aspects les plus inquiétants et les moins défendables des négociations paritaires patronat-salariés.

Elles faussent les données fondamentales du progrès économique et par là même, qu'on le veuille ou non, qu'on l'aperçoive ou non, du progrès social à moyen terme, et même, à court terme. Elles mettent doublement en cause l'Etat et le Gouvernement. D'une part, elles rendent caduques les prévisions sur lesquelles le Gouvernement a fondé son action et, avant tout, le Plan. D'autre part, elles le placent, vis-à-vis des branches moins favorisées en « porte-à-faux ».

Pour ces raisons, les négociations plaçant face à face ces deux partenaires nous paraissent ne pas pouvoir ni devoir être acceptables, s'agissant de la discussion de certaines revendications touchant aux conditions ou à la durée du travail et à l'âge de la retraite. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Le VI^e Plan sera ce que le feront le travail et la sagesse des travailleurs. L'intérêt de tous est qu'il soit exécuté, afin que les catégories les moins favorisées, personnes âgées, allocataires et pensionnés, handicapés, familles, puissent recevoir une aide accrue, et sans cesse grandissante, qui, encore une fois, est la justification de l'expansion économique.

Nous souhaitons que l'information constante fournie par le Gouvernement sur le degré d'exécution du Plan soit adaptée à l'intérêt des citoyens à travers la Presse, la radiodiffusion et la télévision.

La mobilisation de cet intérêt favorisera la réalisation du Plan et ce d'autant mieux que chacun aura conscience que son effort personnel aura pour résultat une amélioration de son pouvoir d'achat, plus que de son salaire nominal, une amélioration du sort des personnes âgées, des handicapés, des familles, et que ces améliorations seront proportionnelles à la réalisation du Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Roger.

M. Emile Roger. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, toute politique industrielle digne de ce nom devrait avoir pour objectif la satisfaction des besoins sociaux et préserver, à notre avis, l'indépendance nationale plus que les forces armées.

Elle doit se traduire dans les faits par la suppression du chômage, un développement équilibré des régions et une progression du niveau de vie des travailleurs et des retraités.

C'est pourquoi la première question qui se pose est de savoir si le VI^e Plan répond à ces préoccupations et s'il vise de tels objectifs. Certes, il est affirmé dans l'introduction que l'industrialisation est le moyen principal, sinon unique, de répondre à la volonté de mieux vivre des Français.

Hélas ! la suite le dément, et l'on s'aperçoit vite que sous ce thème s'affirme la volonté déçuplée du Gouvernement et des grandes sociétés de franchir une nouvelle étape dans la voie de la concentration qui permettra à quelques grands groupes de se lancer à la conquête des marchés étrangers.

M. Olivier Stirn. Changez de disque !

M. Emile Roger. Une telle orientation ne pourra, à notre avis, avoir pour conséquence que le renforcement de tous les aspects négatifs de la politique passée, politique qui a conduit, je le rappelle, à la hausse des prix, à l'accélération des déséquilibres interrégionaux, à la liquidation d'un bon nombre de petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à faire peser des menaces de plus en plus lourdes sur l'indépendance nationale.

M. Hervé Laudrin. Merci pour elle !

M. Emile Roger. Ne vous énervez pas, monsieur l'abbé !

En clair, la politique industrielle qui nous est proposée se traduira par une croissance rapide dans certains secteurs à haut niveau de productivité et par la stagnation ou la disparition d'autres secteurs de l'activité économique.

M. Olivier Stirn. Lesquels ?

M. Emile Roger. Cela est si vrai que le Plan ne prévoit que la création de 250.000 emplois industriels jusqu'en 1975, c'est-à-dire le quart du total des emplois à créer.

Le Conseil économique et social note d'ailleurs à ce sujet que « cet accroissement demeure juste suffisant pour maintenir la proportion de la main-d'œuvre employée dans l'industrie, c'est-à-dire 24,5 p. 100 du total des salariés ».

Certes, il n'est que trop vrai que de nombreuses productions de biens d'équipement ou intermédiaires sont insuffisantes en France pour répondre aux besoins d'une économie moderne et permettre de satisfaire les besoins de la population à notre époque.

Mais à qui la faute, sinon aux responsables des implantations d'usines et des orientations malsaines de l'économie ?

Comme solution, on nous propose de nous implanter à l'étranger. Le malheur pour vous, c'est que tous les groupes internationaux déclarent la même chose. La commission de l'industrie du Plan est obligée de reconnaître que la pénétration d'entreprises étrangères, soit par la création de filiales, soit par rachat d'entreprises nationales, prend dans certains secteurs — et ce sont les principaux : l'électronique, la chimie, la construction mécanique et électrique, les industries alimentaires — une ampleur inquiétante.

Elle ajoute : on ne saurait nier que ce processus de pénétration prend un caractère cumulatif, que la possibilité de dégager un solde positif des échanges extérieurs en est progressivement réduite et enfin que la dépense technologique s'en trouve amplifiée au point de créer une menace pour l'avenir.

Par ailleurs, de telles pratiques existent déjà. Force nous est de constater que les résultats sont parfois le contraire de vos affirmations. Par exemple, la part de la production intérieure de groupes tels que Pechiney ou Saint-Gobain ne cesse de régresser dans le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble du groupe. On pourrait citer d'autres exemples qui prouvent que les implantations à l'étranger ne s'accompagnent pas spontanément du développement de l'industrie locale.

Enfin, une contradiction apparaît avec plus de clarté. C'est celle de l'entreprise privée utilisant de plus en plus les fonds publics. On nous dit : il y a concurrence et l'aide de l'Etat est nécessaire pour la soutenir. C'est ce que l'on appelle les secteurs « exposés » qui, comme par hasard, recouvrent à peu de chose près, les grands groupes.

Dans ces secteurs est prévu, outre l'aide à l'exportation, un soutien des pouvoirs publics dans le domaine de la recherche et dans le financement des investissements.

Le rapport général est émaillé d'une série de mesures ou de prévisions visant à augmenter la masse monétaire publique à mettre à la disposition des groupes dominants de l'industrie.

Ces dispositions montrent que le système de la libre entreprise, dominé par de grands groupes financiers, ne peut plus assurer le développement de l'économie sans le secours des fonds publics distribués par l'Etat.

En bref, le Plan tel qu'il nous est proposé, en dépit de ses habillages sociaux ne pourra pas couvrir les besoins des Français, ni assurer l'indépendance nationale. Il démontre que le système de production basé sur la propriété privée des moyens de production ne se maintient que parce que l'Etat mobilise des crédits et des forces de plus en plus considérables en sa faveur, au détriment de la masse des Français.

C'est pourquoi, nous affirmons qu'une autre politique industrielle est nécessaire à notre pays. Ainsi que nous l'avons indiqué tout à l'heure, cette politique mettrait l'efficacité économique au service de la satisfaction des besoins sociaux de la nation.

Pour y parvenir, les entreprises nationalisées et celles du secteur parapublic devraient jouer le rôle moteur. C'est au secteur public qu'iraient les fonds publics.

De plus, la nationalisation progressive des secteurs clés serait à la fois le moyen privilégié et la condition d'une véritable politique industrielle, conforme à l'intérêt national. C'est pourquoi, nous avons proposé cette nationalisation et déposé des propositions de loi allant dans ce sens.

C'est ce secteur public, organisé avec cohérence et géré démocratiquement, qui devrait promouvoir la politique définie par le Plan.

La politique actuelle de l'énergie serait abandonnée, car non seulement elle n'est pas conforme aux intérêts de notre pays dans l'immédiat mais, à long terme, elle est lourde de menaces.

Pour le charbon, par exemple, le Gouvernement refuse d'entendre les mises en garde qui viennent de partout. Il persiste à liquider les bassins miniers en déclarant qu'il fera appel aux importations. Est-ce raisonnable quand, au même moment, les géologues américains déclarent que les Etats-Unis sont menacés d'une crise de l'énergie sans précédent ? Comment croire qu'une telle crise serait sans répercussion sur l'approvisionnement de notre pays qui importe déjà pour plus de 60 p. 100 de ses besoins.

Persistant dans la mauvaise voie, le Gouvernement refuse même d'entendre le Conseil économique et social qui, dans son avis sur le Plan, déclare : « Dans les circonstances actuelles, le mouvement de régression de la production charbonnière doit être ralenti. »

Le groupe communiste a toujours défendu cette thèse.

C'est pourquoi la politique que nous préconisons ferait une large place à l'énergie nationale. La liquidation des bassins miniers serait arrêtée.

M. Hervé Laudrin. Il y a l'atome !

M. Emile Roger. Une production nationale d'énergie nucléaire serait mise en place et les sites hydrauliques seraient exploités à fond. Certes, nous savons que la France n'a pas des réserves énergétiques suffisantes pour subvenir à tous ses besoins, mais ce noyau de production permettrait en outre de freiner la concurrence extérieure qui a inévitablement des conséquences sur les prix.

Telles sont, exposées brièvement, les grandes lignes d'une politique industrielle démocratique. Cette politique suppose aussi l'intervention active des travailleurs dans l'expression des besoins à satisfaire, le choix des priorités à établir et des moyens à mettre en œuvre, le contrôle des réalisations à effectuer.

Cette démocratisation élargirait les pouvoirs des syndicats et des comités d'entreprise. Elle favoriserait une vigoureuse expansion industrielle au service de tous. Elle permettrait à notre pays d'assurer la maîtrise de son destin et de mettre l'industrie au service des hommes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. M. le Premier ministre a invité tout à l'heure les députés et, à travers eux, tous les Français à un optimisme raisonné. Pourquoi pas ? Tout change en France, très vite. Tout deviendra possible, très prochainement.

Les républicains indépendants approuvent les efforts du Gouvernement pour promouvoir une économie plus puissante, une société plus juste, un cadre de vie plus humain.

Mais je voudrais présenter deux observations, l'une sur les objectifs, l'autre sur la nature même du Plan.

Au nom du groupe d'étude parlementaire pour l'aménagement rural, qui réunit tous les jeunes députés de votre majorité, laissez-moi, monsieur le ministre, vous dire que la marque du VI^e Plan ne saurait être la seule industrialisation, la seule urbanisation, mais l'une et l'autre complétées par l'aménagement de l'espace rural.

Pour le Gouvernement, pour la majorité, il faut instituer une discipline de la croissance. L'industrialisation sauvage et son corollaire, l'urbanisation sauvage, c'est au fond la vieille politique du « laisser faire » et le renoncement à toute véritable planification. Une telle politique, un tel renoncement ne sauraient être les nôtres.

Il n'est guère discutable que « l'urbanisation soit une caractéristique de notre temps ». Mais encore faut-il s'entendre sur les mots et créer des villes où la vie ne soit pas impossible.

Nos métropoles d'équilibre risquent fort, demain, à l'exemple de Paris, d'être des villes de déséquilibre humain. Il n'est pas prouvé que l'efficacité économique de la grande ville soit supérieure à celle de la ville moyenne. Mais il est vraisemblable que le coût de construction et de fonctionnement de la grande ville est supérieur à celui de la ville moyenne. Or la grande ville fait peser sur ses habitants des contraintes physiques et psychologiques telles que la ville moyenne doit lui être préférée.

Notre société est devenue celle de la lassitude dans l'énergie. Le modèle d'existence qui est proposé dans les grandes villes est celui d'une vie de travail harassante pendant cinq jours, que compense partiellement un repos à la campagne en fin de semaine. Ce modèle est absurde. Il est générateur de graves tensions sociales et de profonds déséquilibres économiques.

Ainsi, le véritable problème du Plan est celui des décisions qui seront prises en matière d'urbanisation : ou bien, par une action privilégiée d'équipement des très grandes villes, le Gouvernement accentuera la concentration de la population, vidant les zones rurales, laissant végéter les villes petites et moyennes ; ou bien, par le développement de ces dernières, il réalisera une

industrialisation de l'ensemble du territoire, fondée sur un réseau structuré de zones urbaines légères et de zones rurales vivantes.

Incontestablement, c'est cette évolution qu'il nous faut conduire. Pour notre pays, elle est la condition même d'une plus grande qualité de la vie. Au fond, ce qu'il nous faut découvrir, monsieur le ministre, c'est un humanisme de l'évolution : tout permettre, ne rien briser.

Mais ce ne sont pas seulement les objectifs, c'est aussi sans doute la nature même du Plan qui doit être modifiée.

Qui ne le sait ? Son apport n'est plus décisif. Un changement est nécessaire, une méthode nouvelle doit être mise en œuvre, face à ces deux problèmes essentiels de notre économie que constituent l'innovation et la concertation.

La croissance a désormais sa source dans une innovation permanente, qui autorise seule la conquête de marchés nouveaux. Malgré des intentions généreuses, le Plan ne saurait se substituer à l'action des entreprises pour développer cette nécessaire innovation technologique. Il ne constitue qu'un cadre formel qui se superpose aux autres cadres administratifs : au fond, qui, dans l'industrie, le syndicalisme, l'administration, se soucie du VI^e Plan ?

Lors de son élaboration, les syndicats ont refusé leur collaboration et même, c'est le cas de la C. F. D. T., leur participation.

M. Léon Feix. Pourquoi ?

M. Jean-Pierre Soisson. Leur position est comode : ils occupent le terrain, s'informent, mais n'approuvent pas.

Or, si le commissariat général du Plan ne doit plus être le lieu privilégié de rencontre des partenaires sociaux, il perd la plus grande partie de son rôle. La stratégie de la croissance industrielle, qui porte la marque personnelle du Président de la République, doit être de plus en plus complétée par une pratique des rapports sociaux, à laquelle le Gouvernement, avec raison, monsieur le ministre, apporte tous ses soins. Mais dans cette perspective, le Plan doit devenir le cadre institutionnel de la politique contractuelle du Gouvernement.

L'Assemblée discute le VI^e Plan et, déjà, la question se pose : faut-il un VII^e Plan ?

Oui, sans doute, si un accord préalable est trouvé entre tous les partenaires sociaux. Car, monsieur le ministre, il n'est plus possible de persévérer dans une politique contractuelle, riche de toutes les promesses, si les syndicats s'engagent quand ils ne peuvent faire autrement et se retirent dès qu'ils le jugent bon. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1793) portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social. (Rapport n° 1826 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1829 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1830 de M. Maurice Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)